

ETUDES

So

SOLIDARITÉS

OCT. 2011

---

# CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

---

D'ANGERS, TRÉLAZÉ  
ET D'AGGLOMÉRATION

---

Analyses thématiques

---

**aura**

agence d'urbanisme  
de la région angevine

## Introduction

Depuis la signature du Cucs en mars 2007, un nouveau dispositif d'observation a été confié à l'agence d'urbanisme de la région angevine. Ainsi le rapport d'observation du Cucs est composé de deux parties :

- « synthèses thématiques » et « portraits de quartier ». Il s'appuie sur
- Une analyse quantitative à partir des données mises à disposition par le biais de conventions avec différents partenaires,
- une approche qualitative à partir d'échanges avec les fournisseurs de données et les participants des groupes thématiques du Cucs ainsi que de rencontres sur les quartiers avec les principaux acteurs identifiés par les deux villes. Ces entretiens permettent de relativiser l'approche quantitative qui peut parfois se révéler en décalage avec le vécu sur le terrain. Ils permettent également de définir des objectifs et pistes de travail pour les instances et acteurs orientant l'élaboration d'appels à projet et l'action des associations sur les territoires.

Cette approche à la fois thématique et territoriale, quantitative et qualitative constitue un outil de connaissance des territoires permettant d'apprécier la situation sociale et les caractéristiques de ces territoires.

Parallèlement à ce dispositif d'observation, Angers Loire Métropole (ALM) élabore un rapport d'activités à partir des bilans des actions mises en œuvre.

Le Contrat urbain de Cohésion sociale d'Angers-Trélazé et d'agglomération a été conclu dans un premier temps jusqu'en 2009. C'est dans cette temporalité que les objectifs de l'appel à projet CUCS ont été pensés et définis. Dans le courant de l'année 2009, l'Etat annonce la prolongation des conventions cadres d'une année. Les signataires prennent la décision de ne pas redéfinir de nouveaux objectifs thématiques pour la seule année 2010. C'est dans ce contexte que le présent rapport dresse une observation des champs thématiques et des objectifs poursuivis durant cette année 2010.

Cependant, l'analyse des partenaires qui vous est présentée afin de compléter l'analyse statistique des indicateurs retenus, a été réalisée courant 2011. A cette date, l'Etat venait de faire savoir la prolongation des CUCS jusqu'en 2014. Dès lors les signataires ont proposé d'amender le contour de la convention cadre existante. C'est pourquoi, dans certaines thématiques, les objectifs à poursuivre pour 2011-2012 sont parfois plus centrés sur des objectifs de collaboration, de mise en œuvre que d'objectifs politiques à poursuivre. Ils préfigurent à ce moment là la décision qui sera prise courant 2011 par les signataires de proposer un appel à projet CUCS 2012-2014 qui sera composé :

- Pour Angers et Trélazé, d'objectifs thématiques pour les 6 quartiers prioritaires des deux villes réaffirmés ou réactualisés en partie,
- Pour Angers, d'objectifs plus spécifiques à chacun des 5 quartiers prioritaires en lien avec la mise en œuvre pour cette Ville, de projets de quartiers actuellement en cours de construction.

# SOMMAIRE

---

p.04  **::: OBSERVATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Contrat de cohésion sociale signé

---

p. 06  **1 ::: THÉMATIQUE 1 : RÉUSSITE ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVES**

Situation locale

Synthèse et objectifs 2011-2012

---

p.24  **2 ::: THÉMATIQUE 2 : EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

Situation locale

Population accueillie par la MLA

Synthèse et objectifs 2011-2012

Pauvreté-Précarité

---

p. 44  **3 ::: THÉMATIQUE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET  
TRANQUILITÉ PUBLIQUE**

Rappel

Synthèse et objectifs 2011-2012

---

p.56  **4 ::: THÉMATIQUE 4 : SANTÉ**

Éléments de contexte

Synthèse et objectifs 2011-2012

---

p. 62  **5 ::: THÉMATIQUE 5 : HABITAT ET CADRE DE VIE**

Éléments de contexte

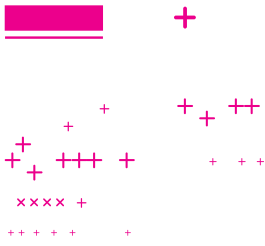
Synthèse et objectifs 2011-2012

---

p. 75  **6 ::: SIGLES**

---

---



## OBSERVATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

**Le Cucs signé le 19 mars 2007 compte 11 quartiers, se déclinant en trois niveaux d'intervention, sur lesquels des actions, recouvrant cinq axes thématiques, sont mises en œuvre**

Liste des signataires :  
Etat, Conseil Général de  
Maine-et-Loire, Angers Loire  
Métropole, Ville d'Angers,  
Ville de Trélazé, Caisse  
d'Allocations Familiales  
de l'Anjou, Caisse des  
Dépôts et Consignations,  
Angers-Habitat, Logi-Ouest,  
SOCLOVA, Le Toit Angevin, Le  
Val de Loire.

Pour l'élaboration des CUCS, la Délégation interministérielle à la ville a établi (circulaire du 15 septembre 2006) trois catégories de communes et de quartiers, dessinant une nouvelle géographie prioritaire :

- le niveau 1 concerne les quartiers qui présentent des difficultés importantes. La liste de ces quartiers, établie par la DIV sur la base de critères précis, ne peut être modifiée par les préfets de région. 4 quartiers sont concernés sur Angers et Trélazé : Belle-Beille, Monplaisir, Verneau Capucins, la Roseraie, Les Plaines/Petit-Bois – Daguerre (Grand-Bellevue à partir de 2010).

- le niveau 2 concerne les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques est néanmoins nécessaire. Cette liste peut être adaptée par les préfets de région, en concertation avec les partenaires locaux suivant les critères retenus par la DIV. Un quartier d'Angers rentre dans cette catégorie (Deux-Croix Banchais)

- le niveau 3 concerne les quartiers présentant une priorité moins importante. La liste est laissée à l'appréciation des préfets de département. Seuls des moyens de droits communs sont mobilisés. 4 secteurs d'Angers et Trélazé sont inscrits dans ce niveau (sur Angers 4 IRIS : Liberté-Parmentier, La Bruyère et Louis Gain) ; sur Trélazé : La pépinière et la Petite Bretagne)

Les quartiers prioritaires de rang 1 et 2 comptent 63 600 habitants au recensement 2007, soit 24% de la population de l'agglomération angevine.

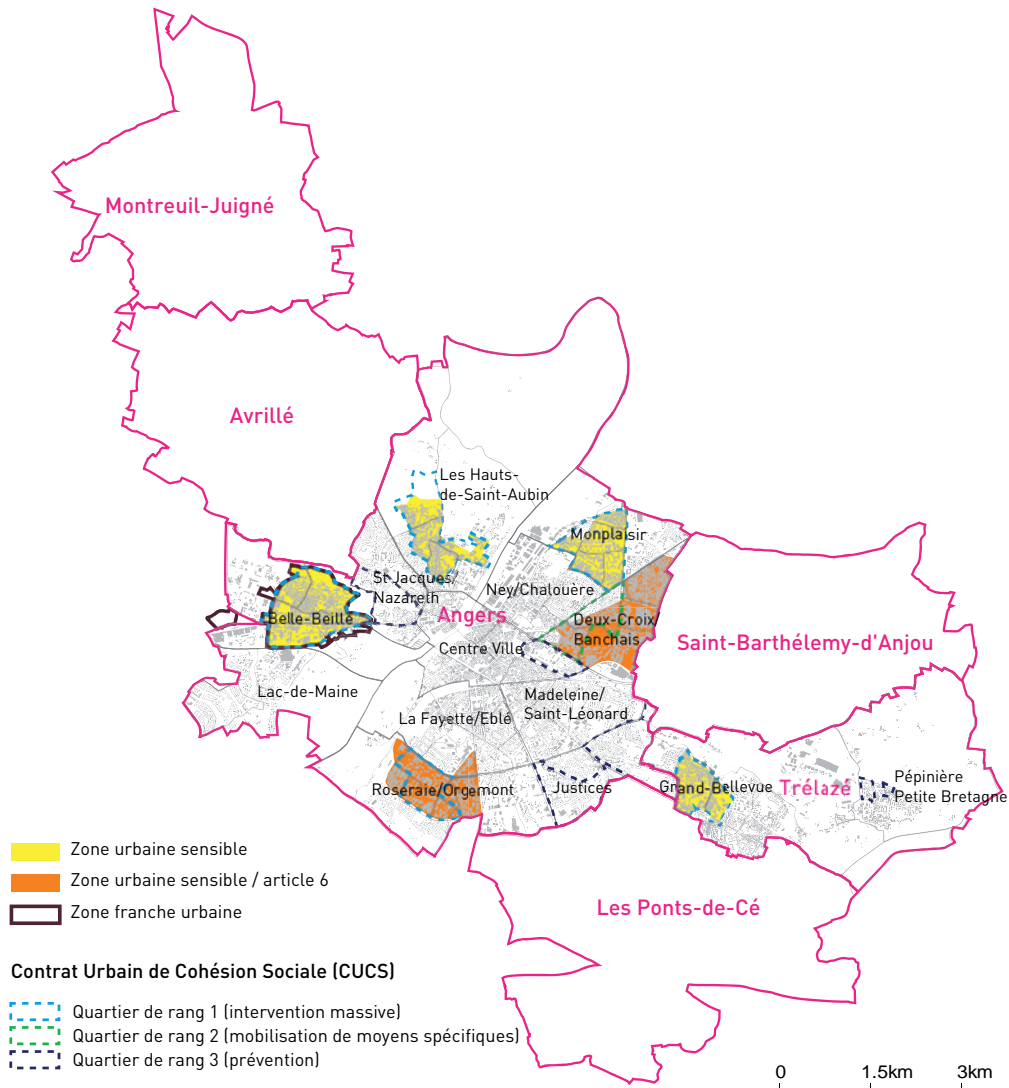
Les partenaires, suite à une analyse des territoires à l'échelle de l'agglomération (territoires d'enjeux) préparatoire au Cucs, ont souhaité mettre en place des indicateurs de veille sur quatre autres communes de l'agglomération : Avrillé, Montreuil- Juigné, les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy- d'Anjou.

Ces quatre communes comptent près de 40 000 habitants soit 15% de la population de l'agglomération.

---

Contrat urbain de cohésion sociale d'Angers, Trélazé et d'agglomération

---



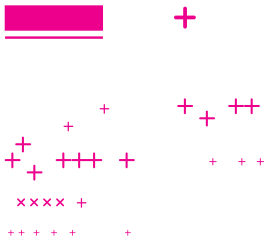
©aura - mai 2011

Pour chacune des

5 thématiques du Cucs, des orientations et objectifs ont été définis.

- Réussite et continuité éducatives
- Emploi et développement économique
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique
- Santé
- Habitat et cadre de vie





# RÉUSSITE ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVES

## Thématique 1 du Cucs

En 2010, cette thématique a regroupé 54% des projets du CUCS (soit 81 projets) et a représenté 33% du budget global

### Orientation 1 : favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive

Objectif : garantir la fréquentation durable des structures par les habitants des territoires prioritaires

#### Orientation 2 : favoriser la continuité éducative

Objectif : réduire les écarts de résultats scolaires par rapport à la moyenne départementale sur les établissements scolaires des quartiers prioritaires

### Orientation 3 : soutenir les parents

Objectifs :

- s'assurer que les parents cumulant les difficultés éducatives et socioéconomiques bénéficient bien des actions de soutien à la parentalité de droit commun
- former les intervenants de proximité aux différentes cultures et processus d'acculturation afin de mieux prendre en compte les situations particulières des familles

#### Indicateurs mobilisés

Source : IA49-DIS, vie scolaire

- effectifs collèges publics classés en RRS (réseau réussite scolaire)/RAR (réseau ambition réussite)
- taux de réussite DNB
- part des élèves boursiers collèges publics classés en RRS/ RAR
- part des PCS défavorisées collèges publics classés en RRS/ RAR
- décisions d'orientation à l'issue de la 3ème général
- proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège
- proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges.

## Situation locale

A la rentrée 2010, le département de Maine-et-Loire accueille 39 937 élèves dans les établissements publics et privés du second degré (dont Segpa), soit 148 jeunes de plus qu'en 2009 (+0,4%). Les écoles et collèges dans les réseaux ambition réussite (RAR) ou Réussite scolaire (RSS) sont au nombre de 73 (64 écoles : dont 25 en maternelle, 16 en primaire et 23 en élémentaire et 9 collèges).

Les territoires Angers/Trélazé accueillent 12 collèges publics dont 6 classés en RSS/ RAR et 47 écoles publiques dont 23 classées en RSS/ RAR.

### L'accompagnement éducatif après les cours dans l'Académie de Nantes - circulaires du 13 juillet 2007 et du 5 juin 2008

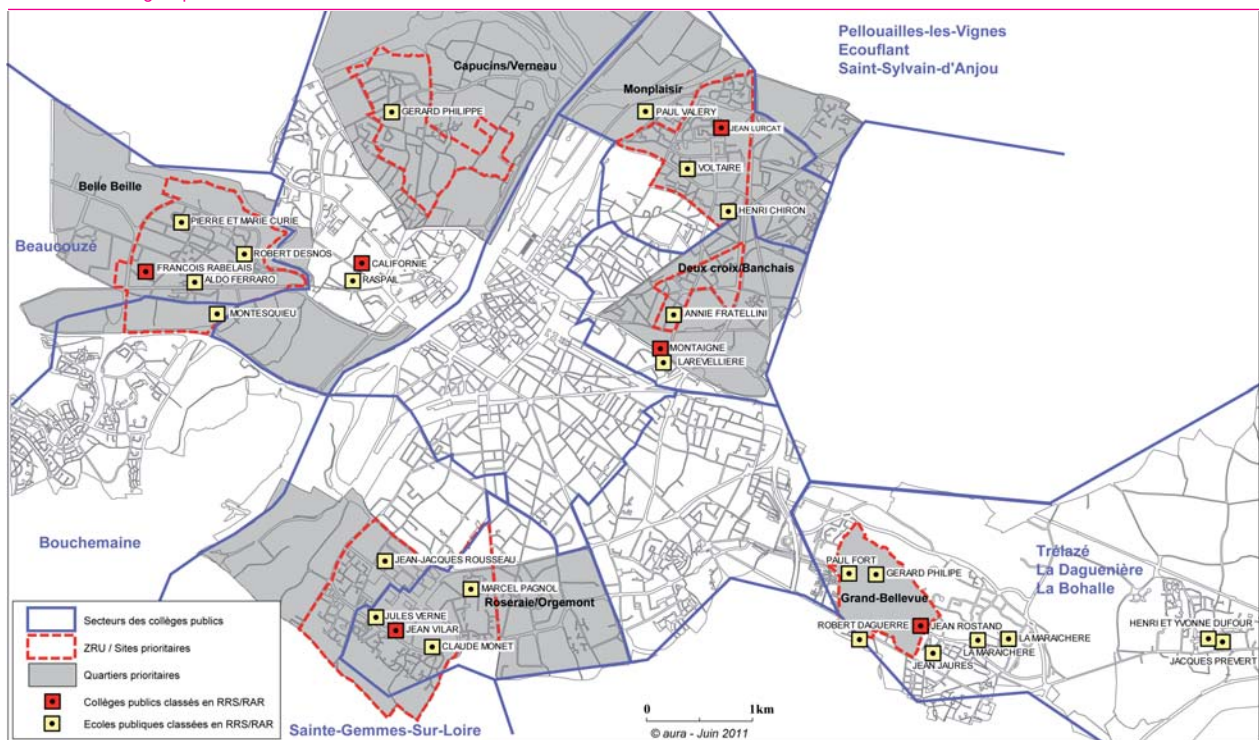
En plus de dispositifs particuliers existants (REAAP, CLAS<sup>1</sup>), la rentrée 2007 a vu la mise en place de l'accompagnement éducatif après les cours dans les collèges de l'éducation prioritaire. A partir de la rentrée scolaire 2008, ce dispositif est généralisé à tous les collèges, publics et privés sous contrat. Quatre domaines éducatifs complémentaires sont proposés : l'aide aux devoirs, la pratique artistique et culturelle, la pratique sportive et le soutien à l'apprentissage des langues vivantes (2h d'accompagnement 4 jours par semaine).

Dans l'académie de Nantes, au cours de l'année scolaire 2009-2010, 98% des collèges publics et 90% des collèges privés ont mis en place cet accompagnement.

1- Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement (REAPP) ont été créés en mars 1999, avec pour objectif d'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, de renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles.

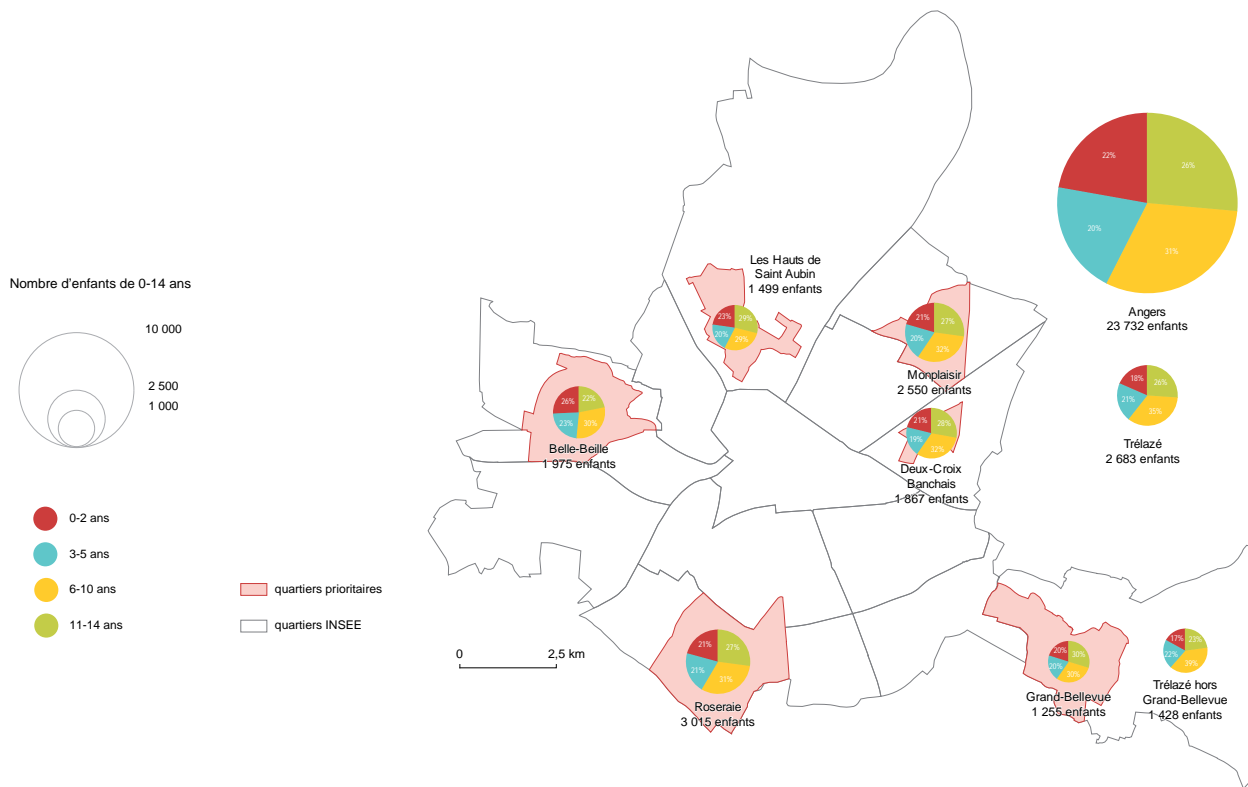
Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a été créé pour compenser les inégalités dans l'accès à la culture et au savoir qui se creusent pendant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pas pris en charge ni par l'école, ni par les familles.

## Ecoles et collèges publics classés en RRS/RAR



©aura - jan. 2011

Au niveau des écoles, le nombre des écoles qui se sont engagées dans cette démarche a sensiblement augmenté. En 2009-2010, 78% des écoles concernées ont mis en place ce dispositif contre 58% en 2008-2009. Cet accompagnement profite particulièrement aux élèves de CM1, CM2 et 6e (50% des élèves de 6e en moyenne sur l'académie). L'aide aux devoirs prend une place importante : 63% des heures y sont consacrées et 55% des élèves y participent. En revanche, seulement 5% des heures sont réservées aux langues vivantes, lesquelles n'attirent que 8% des élèves. A l'école, l'accompagnement dans le domaine des arts et de la culture est le plus proposé (39% des heures) et le plus fréquenté (41% des élèves). Ce type d'accompagnement est également en augmentation **au collège (22% des heures contre 17% l'année dernière).**



©aura - jan. 2011 - Source : RP Insee 2007, exploitation principale

#### Population âgée de 0 à 14 ans (RP Insee)

	1999	2007	variation 1999-2006
Angers	25 196	24 193	-1 464
Trélazé	2 458	2 680	225
ALM	49 568	46 681	-3 159

### Baisse de la population jeune

La population des 0-14 ans s'est réduite sur l'agglomération et sur Angers entre les deux recensements de 1999 et 2007. Elle augmente sur Trélazé.

En 2007, les 0-14 ans représentent près de 17,5% de la population de l'agglomération contre 19% en 1999, 15,7% de celle d'Angers contre 16,7% en 1999. Leur part est stable sur Trélazé à 22,3%.

### Une jeunesse sur-représentée dans les quartiers prioritaires

Les enfants de 0 à 17 ans des cinq quartiers prioritaires d'Angers comptent pour près de 45% dans la population des 0-17 ans de la ville alors que la population de ces quartiers ne représente que 38% de celle de la ville. Il y a une sur-représentation des enfants sur les quartiers prioritaires d'Angers.

Pour le quartier Grand Bellevue qui représente près de la moitié de la population de la ville, les enfants de ce quartier comptent pour près de 48% dans les enfants de la ville.

RP 2007	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	Part 0-17 ans (%)	
					/ territoire	/ville
Belle-Beille	509	448	587	828	20,2%	8,2%
Hauts-de-St-Aubin	341	295	430	727	20,6%	6,2%
Monplaisir	523	512	823	1 133	27,5%	10,3%
Deux-Croix/Banchais	395	358	594	925	21,1%	7,8%
Roseraie/Orgemont	626	625	946	1 489	23,5%	12,7%
tot. 5 quartiers	2 394	2 237	3 379	5 104	22,7%	45,3%
Angers	5 270	4 817	7 374	11 515	19,2%	
Plaines/Petit- Bois	253	258	376	646	25,9%	47,7%
Trélazé	495	561	928	1 226	26,7%	

La nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes annuelles de recensement permet d'établir chaque année, l'estimation des populations légales à compter du 1er janvier 2009. Ces nouvelles populations ont été « millésimées » 2007, car calculées à partir des enquêtes de recensement de 2005 à 2009 et ramenées à une même date, correspondant à celle du milieu de la période.

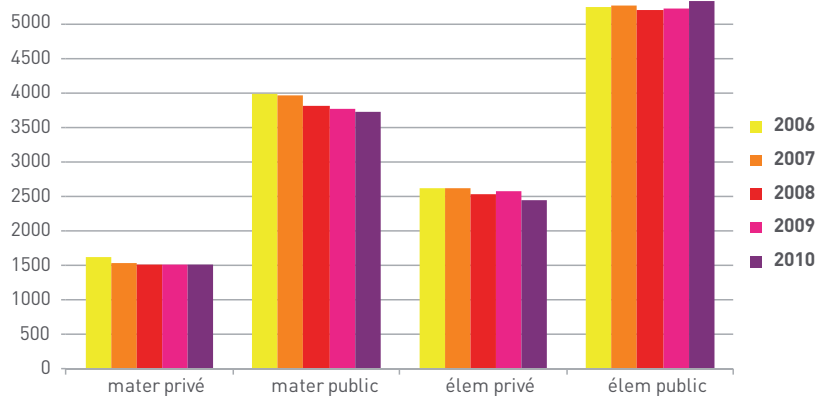
## Des évolutions différentes selon les niveaux et les territoires

Entre 2006 et 2010, on observe une baisse des effectifs du 1<sup>er</sup> degré dans les établissements publics et privés sauf en élémentaire public sur Angers et Trélazé.

### A Angers :

La rentrée 2010 affiche une baisse des effectifs en maternelles dans les établissements publics (stabilité dans le privé).

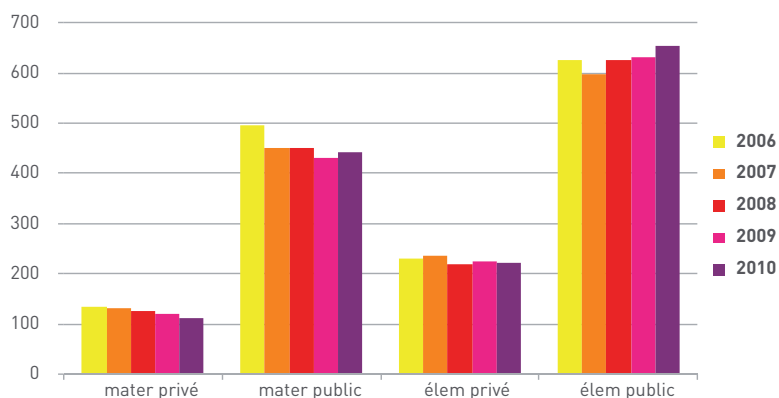
#### Evolution des effectifs du 1<sup>er</sup> degré



## A Trélazé :

On constate une hausse des effectifs en maternelles dans les établissements publics (baisse dans le privé)

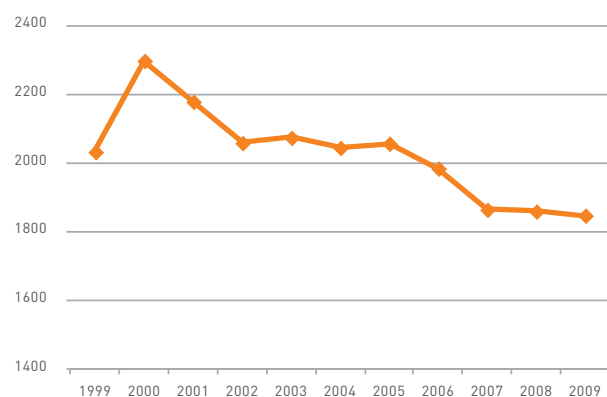
### Evolution des effectifs du 1<sup>er</sup> degré



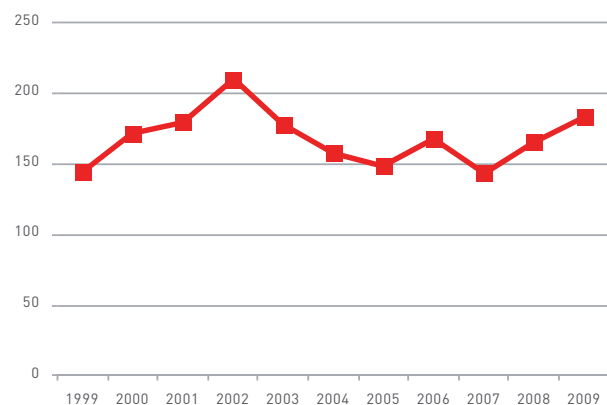
©aura - Source IA de Maine-et-Loire

La diminution des effectifs en maternelles sur Angers s'explique par une diminution des naissances sur Angers. A l'inverse, une augmentation des naissances est observée sur Trélazé qui impacte positivement les effectifs en maternelle sur Trélazé (A nuancer car baisse des effectifs des écoles maternelles de Grand Bellevue).

### Angers : évolution du nombre de naissance



### Trélazé : évolution du nombre de naissance



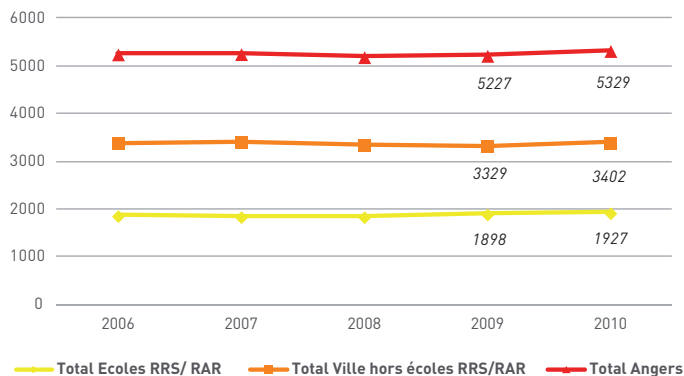
©aura - Source Insee

## Evolution des effectifs des écoles publiques élémentaires classées RRS/ RAR

### A Angers : A la rentrée, une hausse des effectifs dans les écoles publiques élémentaires

La rentrée 2010 marque une augmentation des effectifs scolaires des écoles publiques élémentaires pour Angers (+2% entre 2009 et 2010 soit +102 élèves en un an). En revanche, les effectifs dans les écoles publiques élémentaires classées RRS/ RAR restent globalement stables.

#### Evolution 2006/2011 des effectifs publics élémentaires à Angers

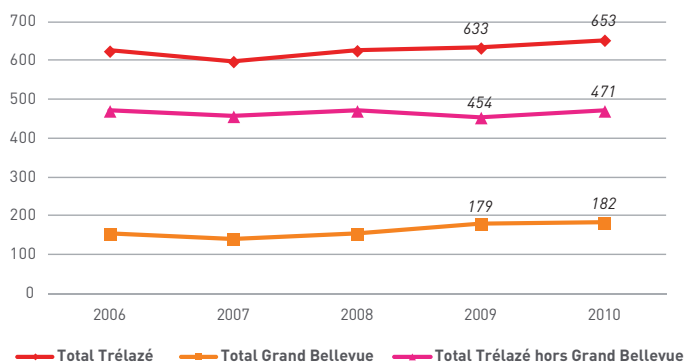


©aura - Source IA de Maine-et-Loire

### A Trélazé : Une remontée des effectifs à la rentrée 2010 dans les écoles publiques élémentaires, hors Grand Bellevue

Alors que les effectifs scolaires dans les écoles publiques élémentaires de Trélazé sont en progression constante à la rentrée 2010, Grand Bellevue observe une stabilité des effectifs.

#### Evolution 2006/2011 des effectifs publics élémentaires à Trélazé

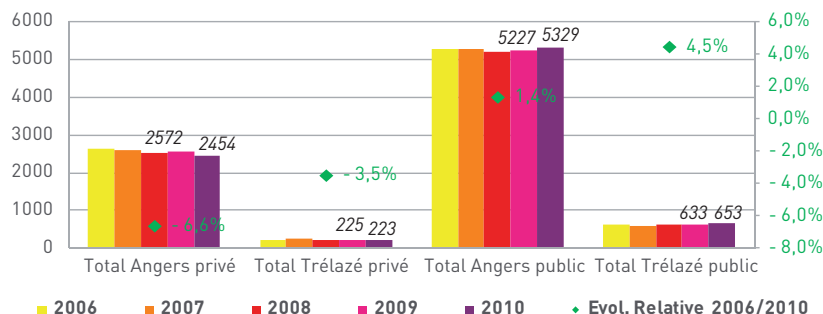


©aura - Source IA de Maine-et-Loire



Entre 2006 et 2010, la tendance à la reprise de l'augmentation des effectifs scolaires (élémentaire) s'observe dans les établissements publics. A l'inverse, les établissements privés présentent une baisse des effectifs, notamment à la rentrée 2010.

#### Evolution 2006/2011 des effectifs des écoles publiques et privées en élémentaires à Angers et à Trélazé



©aura - Source IA de Maine-et-Loire

## Une diminution globale des effectifs scolaires du second degré public et privé plus prononcée dans les territoires prioritaires

A la rentrée scolaire 2010/2011, on observe une stabilisation des effectifs scolaires dans les établissements publics du département. En revanche, un recul du nombre d'élèves est constaté dans les territoires d'analyse, notamment sur Trélazé et les quartiers prioritaires aussi bien dans les établissements privés que publics.

Compte tenu du nombre de naissances observé en 2000, une hausse des effectifs à la rentrée 2011-2012 est probable.

#### Evolution des effectifs des collèges publics dont Segpa entre 2006/2007 et 2010/2011

	2010/2011	Var. Brute 2006/2007 - 2010/2011	Evo. Rel. % 2006/2007 - 2010/2011	Var. Brute 2009/2010 - 2010/2011	Evo. Rel. % 2009/2010 - 2010/2011
Californie	297	-74	-20%	-27	-8,3%
Chevreul	509	33	7%	42	9,0%
David d'Angers	539	17	3%	-1	-0,2%
Debussy	525	40	8%	0	0,0%
Landreau	291	-67	-19%	-24	-7,6%
Jean Lurçat	217	-126	-37%	-43	-16,5%
Mermoz	344	-52	-13%	-36	-9,5%
Monnet	601	-28	-4%	-28	-4,5%
Montaigne	185	-96	-34%	-12	-6,1%
Rabelais	455	-35	-7%	5	1,1%
Jean Vilar	226	-76	-25%	-17	-7,0%
Total Angers	4 189	-464	-10%	-141	-3,3%
Total Département	21 374	1 174	6%	-15	-0,1%
Rostand (Trélazé)	447	-42	-9%	-36	-7,5%
ALM	7 389	-136	-2%	-255	-3,3%
Total 6 QP	1 827	-449	-20%	-130	-6,6%
Total hors QP - Angers	2 809	-57	-2%	-47	-1,6%

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire ; collèges publics classés RRS/RAR Angers/Trélazé

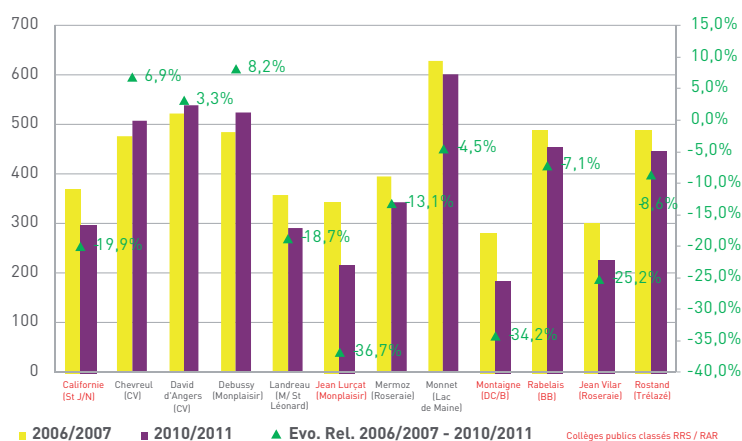
### Evolution des effectifs des collèges privés dont Segpa entre 2007/2008 et 2010/2011

Collèges privés des quartiers prioritaires d'Angers	2010/2011	Var. Brute 2007/2008 - 2010/2011	Evo. Rel. % 2007/2008-2010/2011	Var. Brute 2009/2010 - 2010/2011	Evo. Rel. % 2009/2010 - 2010/2011
Cathédrale	496	-27	-5,2%	-31	-5,9%
Immaculée conception	153	-73	-32,3%	-16	-9,5%
Jeanne D'arc	400	-40	-9,1%	-24	-5,7%
La Barre- Jean XXIII	231	-73	-24,0%	-35	-13,2%
La Madeleine	561	-21	-3,6%	-28	-4,8%
Urbain Mongazon	647	14	2,2%	0	0,0%
St Augustin	718	62	9,5%	7	1,0%
St Charles	856	-14	-1,6%	2	0,2%
St Martin	787	20	2,6%	6	0,8%
Total Angers	4 849	-152	-3,0%	-119	-2,4%
Total Département	18 563	570	3,2%	110	0,6%

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire ; collèges privés des quartiers prioritaires d'Angers

Entre 2006/2007 et 2010/2011, les établissements publics du centre ville enregistrent à contrario une hausse de leurs effectifs.

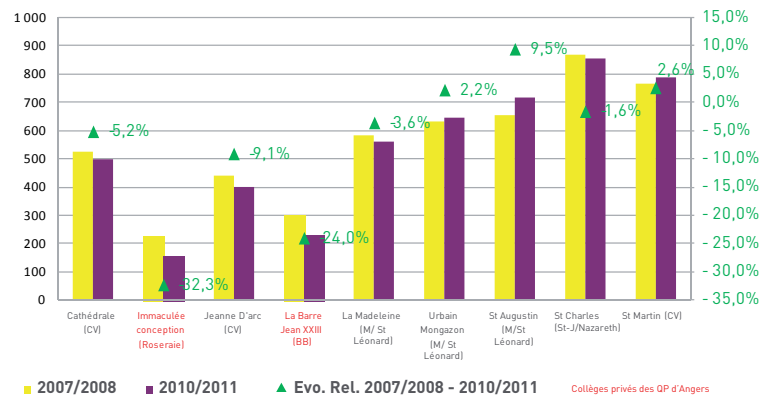
### Evolution des effectifs scolaires du second degré public (dont segpa) à Angers et à Trélazé



©aura - Source IA de Maine-et-Loire

Entre 2007/ 2010, les établissements privés situés dans les quartiers prioritaires observent une baisse significative (Immaculée Conception -32% et La Barre- Jean XXIII -24%).

### Evolution des effectifs scolaires du second degré privé à Angers



©aura - Source IA de Maine-et-Loire

Pour l'Education nationale, la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les personnes sans activité professionnelle et les chômeurs n'ayant jamais travaillé (nomenclature IPES<sup>2</sup> des Professions et catégories sociales). Leur part est calculée hors les non renseignés.

Il convient de manier cet indicateur avec prudence. En effet, les informations portant sur les PCS sont transmises par les parents puis enregistrées par le chef d'établissement. Celui-ci n'a pas de grille de classement des emplois des parents, il inscrit donc les PCS des parents selon ses propres critères. Ainsi les variations observées par établissement peuvent être liées à un changement de direction.

## Une mixité sociale qui n'apparaît pas dans les établissements des quartiers prioritaires

En 2010, les 3 établissements du département qui accueillent le plus fort taux de boursiers sont J. Lurçat, Montaigne et J. Vilar.

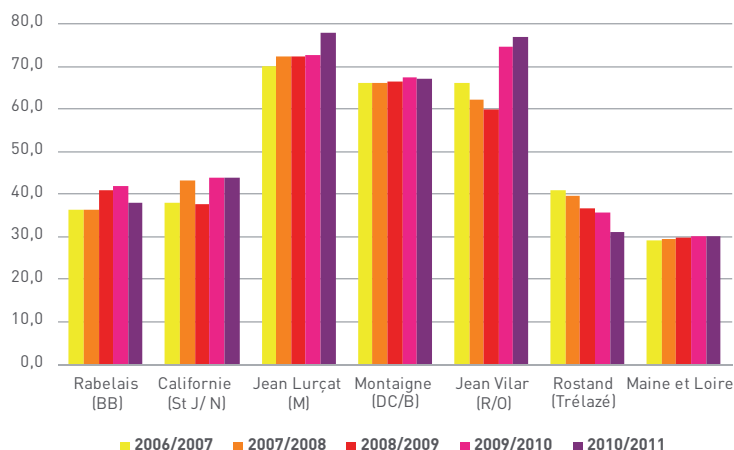
La proportion d'élèves boursiers est toujours plus importante et en hausse dans les quartiers prioritaires d'Angers, notamment pour les collèges Lurçat et Jean Vilar.

A la rentrée 2010/2011, la situation sociale des parents d'élèves scolarisés reste un élément marquant de la population scolaire en Zus.

La situation est plus favorable pour les établissements situés en centre ville (avec une proportion d'élèves boursiers bien inférieure à la moyenne du département) tandis que les collèges Félix Landreau (Madeleine/ Saint Léonard) et Jean Mermoz (Roseaie) présentent des taux supérieurs à la moyenne du département (respectivement +13 points et +27 points au-dessus du taux départemental).

2- IPES : Indicateurs pilotage des établissements du second degré

## Part des boursiers en collèges publics classés RRS/RAR à Angers et à Trélazé



©aura - Inspection académique de Maine-et-Loire

## Part des PCS défavorisées dans les collèges publiques d'Angers

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Evo. (points) 2007/2008 - 2010/2011	Evo. (points) 2009/2010 - 2010/2011
Rabelais (BB)	36,0	39,0	38,7	43,1	7	4,4
Californie (St J/ N)	43,8	46,0	43,8	48,8	5	5,0
Chevreuil	11,2	14,2	16,7	20,2	9	3,5
David d'Angers	7,4	8,0	8,7	8,4	1	-0,4
Debussy	45,3	47,3	42,5	46,3	1	3,8
Landreau	44,0	47,8	40,9	49,8	6	8,9
Jean Lurçat (M)	46,7	46,0	44,2	55,3	9	11,1
Mermoz	60,0	53,9	52,7	53,5	-6	0,8
Monnet	24,0	24,0	23,5	26,6	3	3,1
Montaigne (DC/B)	54,8	60,0	57,4	57,3	3	-0,1
Jean Vilar (R/O)	56,4	52,0	46,1	61,5	5	15,4
Rostand (Trélazé)	55,7	56,0	57,4	55,7	0	-1,7
Académie	34,0	34,7	36,4	44,0	10	7,6

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire

La baisse continue du nombre d'élèves boursiers à Jean Rostand reste inexplicée d'autant plus la proportion d'élèves issus de catégories sociales défavorisées reste significative.

La proportion d'élèves issus de catégories sociales défavorisées reste également importante dans les collèges de l'éducation prioritaire et tend à s'accroître sur Vilar et Lurçat ainsi que sur Landreau (hors QP).

## La question de la mixité sociale

Les périmètres scolaires des établissements de l'éducation prioritaire ne favorisent pas la mixité (établissements de proximité) pour Jean Vilar (Roseraie) et Jean Lurçat (Monplaisir). De plus, pour Jean Vilar, les annonces d'éventuelles fermetures à plus ou moins long terme ont sans doute conduit des parents de CSP plus favorisées à scolariser leurs enfants dans d'autres établissements.

## Une moindre orientation des élèves de l'éducation prioritaire vers les enseignements généraux et technologiques au profit des voies professionnelles

Globalement, le devenir des élèves de 3<sup>e</sup> diffère selon l'implantation de l'établissement dans un territoire prioritaire ou non. En effet, les collégiens scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire se dirigent davantage vers les filières professionnelles (seconde professionnelle et CAP) que dans les filières générales.

Pour quatre collèges, on observe un écart de plus de 15 points avec le département et l'académie : Californie (St Jacques/ Nazareth), Jean Lurçat (Monplaisir), Montaigne (Deux Croix/ Banchais), Jean Vilar (Roseraie).

Les élèves de 3<sup>e</sup> des collèges Rabelais et Jean Rostand sont davantage orientés vers les enseignements généraux et technologiques.

### Décisions d'orientation à l'issue de la 3<sup>e</sup> générale juin 2010 (%)

Etablissement Angers/ Trélazé	2nde GT	Seconde Pro.	1 <sup>re</sup> année de CAP	Redoublement
Californie (St J/ N)	52%	41%	3%	4%
Chevreul (CV)	86%	9%	0%	4%
David d'Angers (CV)	88%	9%	1%	3%
Debussy (Monplaisir)	64%	33%	2%	1%
Landreau (M St Léonard)	51%	41%	4%	4%
Jean Lurçat (Monplaisir)	34%	45%	6%	15%
Mermoz (Roseraie)	54%	45%	1%	1%
Monnet (L de M)	67%	26%	4%	3%
Montaigne (DC/ B)	29%	58%	10%	2%
Rabelais (BB)	63%	29%	6%	2%
Jean Vilar (Roseraie)	45%	41%	12%	2%
J. Rostand (Trélazé)	56%	35%	2%	7%
Total département	61,6%	32,7%	3,3%	2,4%
Total académie	63,1%	30,6%	3,8%	2,6%

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire

## Des taux de redoublement en 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dans les collèges d'Angers plus souvent inférieurs aux taux académique

Ce constat s'observe aussi bien au niveau 6<sup>e</sup> qu'au niveau 4<sup>e</sup> sans différence significative entre les collèges de l'éducation prioritaires et les autres sauf Montaigne et Californie pour lesquels le taux de redoublement en 6<sup>e</sup> est très supérieur aux taux académique et départemental.

### Décisions d'orientation à l'issue de la 6<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> juin 2010 (%)

Etablissement Angers/ Trélazé	Effectifs 6 <sup>e</sup>	Decision de redoublement en 6 <sup>e</sup>	Effectifs 4 <sup>e</sup>	Decision de redoublement en 4 <sup>e</sup>	Orientation conseillée 3 <sup>e</sup> MDP6*
Californie (St J/ N)	68	12,0%	84	2,0%	17,8%
Chevreul (CV)	120	1,0%	106	0,0%	0,3%
David d'Angers (CV)	127	0,0%	134	0,0%	2,9%
Debussy (Monplaisir)	133	4,0%	123	7,0%	12,2%
Landreau (M St Léonard)	55	4,0%	61	2,0%	14,8%
Jean Lurçat (Monplaisir)	57	4,0%	74	5,0%	16,2%
Mermoz (Roseraie)	100	0,0%	83	0,0%	12,0%
Monnet (L de M)	145	2,0%	153	3,0%	3,9%
Montaigne (DC/ B)	51	8,0%	53	2,0%	13,2%
Rabelais (BB)	112	0,0%	121	0,0%	1,6%
Jean Vilar (Roseraie)	55	0,0%	45	0,0%	26,6%
J. Rostand (Trélazé)	115	10,0%	123	2,0%	10,5%
Total département	5 364	3,0%	5 184	2,0%	5,4%
Total académie	24 501	3,0%	23 658	2,0%	7,0%

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire ; \* 3<sup>e</sup> MDP : 3<sup>e</sup> Module de découverte professionnelle 6 heures

### La question de l'orientation

Le devenir des élèves après la 3<sup>e</sup> diffère selon l'implantation du collège en territoire prioritaire ou en dehors de ces quartiers. Au-delà des acquis des élèves, la proportion d'élèves qui choisit la filière professionnelle est sans doute accentuée du fait de la proximité avec le domicile du lycée professionnel du quartier qui engendre moins de frais pour les familles. Elle peut aussi correspondre à une plus grande appréhension des familles concernées vis-à-vis de la mobilité.

Les différences liées au redoublement peuvent être liées à des effets de cohorte (élèves plus ou moins « performants » selon les années). Certains établissements accueillent des élèves avec des caractéristiques particulières (scolarisation d'élèves nouvellement arrivés allophones).

### Le module de découverte professionnelle (6 heures) - arrêté du 14 février 2005

Depuis la rentrée 2005, un temps de découverte professionnelle a été instauré en classe de 3<sup>e</sup>, sous forme d'une option facultative de 3 heures et d'un module de 6 heures (MDP6) hebdomadaires, dont les objectifs, les publics et les contenus sont différents. Le module de découverte professionnelle (6 heures hebdomadaires) concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation à l'issue de la classe de troisième. Les principaux objectifs de ce module sont la réduction des sorties sans qualification et sans diplôme du système éducatif et la remobilisation autour d'un projet. Les élèves qui choisissent de suivre ce module ne reçoivent pas l'enseignement d'une deuxième langue vivante. Comme toute option, l'option de découverte professionnelle donne lieu à une évaluation en contrôle continu. Celle-ci est prise en compte dans le diplôme national du brevet. Ces classes sont implantées dans leur grande majorité en lycée professionnel.

## Les taux de réussite au brevet restent en moyenne supérieurs dans les établissements situés hors Zus

Néanmoins, un phénomène d'amélioration de l'écart avec le taux départemental s'observe dans les établissements de l'éducation prioritaire, hors Lurçat dans le quartier Monplaisir.

Hors Zus, les collèges Jean Mermoz (Roseraie) et Félix Landreau (Madeleine/Saint Léonard) présentent des écarts significatifs avec le taux départemental.

### Taux de réussite au diplôme national du brevet

Collèges publics classés en RRS/RAR - Angers/Trélazé	juin-06	juin-07	juin-08	juin-09	juin-10	écart avec Département en 2009	écart avec département en 2010
Rabelais (BB)	78,3	82,73	76,1	72,16	76,85	-10,17	-1,18
Californie (St J/N)	65,8	80,49	78,7	80,65	70,33	-1,68	-7,7
Jean Lurçat (M)	68,5	86,27	53,7	61,22	53,13	-21,11	-24,9
Montaigne (DC/B)	45,2	60,3	65,1	61,67	68,29	-20,66	-9,74
Jean Vilar (R/O)	53,6	67,21	72,5	82,35	74,42	0,02	-3,61
Rostand (Trélazé)	52,2	49,38	61,2	67,9	68,37	-14,43	-9,66

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire

Collèges publics non classés en RRS/RAR - Angers	juin-06	juin-07	juin-08	juin-09	juin-10	écart avec Département en 2009	écart avec département en 2010
Chevreul (CV)	nr	nr	91,6	95,33	92,12	13	14,09
Jean Mermoz (R/O)	nr	nr	72,4	70,65	67,82	-11,68	-10,21
Felix Landreau (M/St-Léonard)	nr	nr	66,2	79,41	65,22	-2,92	-12,81
Claude Debussy (M)	nr	nr	77,9	87,23	80,23	4,9	2,2
David d'Angers (CV)	nr	nr	91,6	89,13	93,57	6,8	15,54
Jean Monnet (Lac de Maine)	nr	nr	89,9	86,78	80,77	4,45	2,74
Maine et Loire	nr	nr	81,2	82,33	78,03	-	-

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire

La prise en compte partielle ou non, des notes de contrôle continu d'une année sur l'autre ne permet pas une analyse pertinente de ce taux (des résultats en dents-de-scie). La réforme des conditions d'obtention du brevet des collèges à la session 2011 (aménagement minimal avec l'ajout d'une épreuve orale d'histoire des arts à coefficient deux) peut également perturber l'analyse de cet indicateur.

Les enfants primo arrivants sont inscrits en cours d'année dans la classe correspondant à leur classe d'âge quelque soit leur parcours scolaire précédent. Ceci a un impact important sur le taux de réussite au brevet ou sur les redoublements pour des établissements à petits effectifs notamment de troisième.

## Des enseignants plus jeunes dans les collèges de l'éducation prioritaire, une tendance nationale

A la rentrée 2010/2011, la plupart des établissements de l'éducation prioritaire présentent un taux de jeunes enseignants en poste supérieur au taux moyen de l'académie. La plupart enregistre une hausse de ce taux tandis que le taux académique recule légèrement.

Parallèlement, la proportion d'enseignants ayant moins de deux ans d'ancienneté dans un même établissement est pour la plupart des collèges de l'éducation prioritaire supérieure à celle de l'académie.

Le collège Montaigne enregistre (à la rentrée 2010) une forte hausse de la part de ces enseignants, mais celle-ci reste proche du taux académique.

### Evolution 2007/2008 - 2010/2011

Enseignants en poste (%) moins de 30 ans	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Evolution (en points) 2007/2008 - 2010/2011	Evolution (en points) 2009/2010 - 2010/2011
Californie (St J/ N)	NR	7,1	8	4,3	(-)	-3,7
Chevreul (CV)	2,8	0	0	2,9	0,1	2,9
David d'Angers (CV)	3,2	3,1	0	5,7	2,5	5,7
Debussy (Monplaisir)	8,6	8,6	0	0	-8,6	0
Landreau (M/ St Léonard)	NR	0	0	3,7	(-)	3,7
Jean Lurçat (Monplaisir)	17,2	18,5	13,9	20	2,8	6,1
Mermoz (Roseraie)	3,1	10,7	19,2	10,7	7,6	-8,5
Monnet (L de M)	2,2	2,2	11,1	2,3	2,3	-8,8
Montaigne (DC/ B)	3,8	16,7	2,2	4,3	0,5	2,1
Rabelais (BB)	2,8	10,5	8	14,3	11,5	6,3
Jean Vilar (Roseraie)	3,7	10,7	13	16	12,3	3
J. Rostand (Trélazé)	15,4	17,1	10,3	10,5	-4,9	0,2
Académie	NR	9,9	9,8	8,3	(-)	-1,5

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire

Les établissements angevins sont des établissements demandés et avec une population enseignante plus âgée. Le fort taux actuel des départs en retraite d'enseignants génère un fort renouvellement des équipes. Cette situation n'est pas spécifique des établissements de l'éducation prioritaire (Cf. les collèges Chevreul et David d'Angers). Par ailleurs, la taille des collèges est également génératrice de renouvellement. Dans les petits collèges, certains services sont assurés par des professeurs effectuant des compléments. Ces emplois sont par nature non pérennes.

### Evolution 2007/2008 - 2010/2011

Enseignants en poste (%) < 2 ans	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Evolution (en points) 2007/2008 - 2010/2011	Evolution (en points) 2009/2010 - 2010/2011
Californie (St J/ N)	25,9	34,5	36	33,3	7,4	-2,7
Chevreul (CV)	20,5	13,5	26,5	36,1	15,6	9,6
David d'Angers (CV)	6,7	28,1	35	41,2	34,5	6,2
Debussy (Monplaisir)	16,2	31,6	37,5	32,5	16,3	-5
Landreau (M/ St Léonard)	25	32,4	42,9	48,4	23,4	5,5
Jean Lurçat (Monplaisir)	44,8	41,4	36,1	38,5	-6,3	2,4
Mermoz (Roseraie)	23,5	27,6	37	37	13,5	0
Monnet (L de M)	8,3	10,4	18,3	10,9	2,6	-7,6
Montaigne (DC/ B)	37	34,8	8,5	36	-1	27,5
Rabelais (BB)	10,5	31,6	50	30,6	20,1	-19,4
Jean Vilar (Roseraie)	30	44,8	34,6	42,9	12,9	8,3
J. Rostand (Trélazé)	27,5	54,9	39,5	24,5	-3	-15
Académie	27	33,4	34,8	32,5	5,5	-2,3

Source: Inspection académique de Maine-et-Loire

### La question de l'encadrement des élèves

Les évolutions constatées sont sans doute à mettre en lien avec des départs à la retraite et leur remplacement par des enseignants en poste depuis moins de 2 ans ou l'absence de remplacement.

## Lien entre PRE et Santé

### • Sur Angers:

Pour la plupart, il s'agit de palier aux délais relativement longs de prise en charge par le Droit Commun.

Exemples :

Le PRE a ainsi pu mettre en place des séances de psychomotricité pour un enfant qui présentait des difficultés dans la motricité fine (découpage/ collage...), une immaturité graphique, une structuration spatio-temporelle non assurée, une absence d'autonomie, en attente de l'instruction du dossier par la MDPH et l'obtention d'une place en Sessad (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile.). Le PRE a pris en charge la part mutuelle des frais d'orthophonie pour un enfant qui a des retards massifs du langage, des difficultés d'élocution et de prononciation ainsi que des difficultés dans le passage de l'oral à l'écrit, dans l'attente de la prise en charge par une mutuelle professionnelle à laquelle devait adhérer le père. Le PRE a également mis en place un accompagnement pour qu'un enfant puisse se rendre à ses séances d'orthophonie de façon plus régulière (horaires décalés du père). Parfois, il s'agit d'apporter un soutien à la scolarité pour des enfants qui ont des retards scolaires du fait de leur santé. Par exemple :

- Accompagnement à la scolarité pour une jeune qui accuse de nombreux retards en raison d'une maladie chronique qui lui impose des séjours à l'hôpital relativement fréquents. La mise en lien des professionnels de l'établissement scolaire et des professionnels de l'hôpital a permis l'élaboration de procédures visant une meilleure continuité des enseignements lors des périodes d'hospitalisation de la jeune.

- Accompagnement à la scolarité pour un enfant scolarisé en ULIS (Unités localisées pour l'intégration scolaire. ex UPI.) qui présente des difficultés de concentration, de méthodologie dans son travail personnel et qui a un besoin constant d'une présence et d'un soutien.

### • Sur Trélazé:

En 2009, l'Acse avait remis son rapport sur le Programme de Réussite Educative (PRE) et précisait que « La moitié des PRE classe la santé parmi les trois priorités principales. » En effet, plus de 65% des ASV déclarent travailler en lien avec le PRE.

L'une des perspectives du PRE de Trélazé en 2010 a été de renforcer le travail sur la thématique santé et de faire un lien avec le diagnostic réalisé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville. Ainsi, une communication spécifique a été réalisée en octobre en parallèle de la campagne d'information (écoles...). Un lien renforcé avec la coordinatrice de l'Atelier Santé Ville et le Collectif Santé de Trélazé a permis de donner naissance à:

- Des parcours individuels : un accompagnement auprès d'un enfant (suivi CMP), pour faciliter son intégration au sein de l'accueil de loisir ; un parcours autour de problématiques alimentaires...

- Deux actions en petit groupe en fin d'année : Un café-parents autour du sommeil (6 parents et 10 enfants) ; des ateliers d'éducation alimentaire et sensorielle (6 enfants)

Ces actions s'inscrivent dans la quatrième orientation du Plan Local de Santé de Trélazé « agir sur les déterminants de santé au quotidien » et en particulier sur deux objectifs « favoriser le bien-être » et « accompagner les habitants vers de bonnes habitudes alimentaires ».

Le lien entre le PRE et l'ASV se poursuivra en 2011, puisque l'une des orientations de l'Acse est de développer des actions d'aide aux parents et aux enfants sur les questions de santé physique (vue, audition, dyslexie...) et mentale.





## SYNTHÈSE

- Depuis 2006, les effectifs du premier degré (hors élémentaire public) et du second degré d'Angers et Trélazé sont orientés à la baisse du fait de mouvements démographiques (baisse des naissances, mouvements migratoires des familles : le nombre d'enfants de 0-14 ans est en baisse sur Angers (-1464 entre 1999 et 2007) et stable sur Trélazé)
- A la rentrée 2010/2011, la diminution des effectifs scolaires du second degré public et privé est plus prononcée dans les territoires prioritaires. Si les évolutions démographiques l'expliquent en grande partie, il ne faut pas oublier les phénomènes d'évitement (départ vers le privé), de dérogation (départ vers autres collèges publics) ou l'impact d'annonces (ex. : fermeture collège Vilar).
- Une mixité faible dans les quartiers prioritaires, d'autant plus quand le collège a une aire de recrutement limitée. En 2010, les 3 établissements du département qui accueillent le plus fort taux de boursiers sont Lurçat (Monplaisir), Montaigne (Deux-Croix/ Banchais) et Vilar (Roseaie/ Orgemont) avec des taux supérieurs à 67% contre 30% pour le département.
- Moins d'élèves de l'éducation prioritaire orientés vers les enseignements généraux et technologiques au profit des voies professionnelles : Ecart de plus de 15 points avec le département et l'académie pour Lurçat, Montaigne et Vilar.
- Diplôme national du brevet : une amélioration de l'écart avec le taux départemental dans les établissements de l'éducation prioritaire, hors Lurçat (mais petits effectifs).
- Des enseignants plus jeunes dans les collèges de l'éducation prioritaire (une tendance nationale)

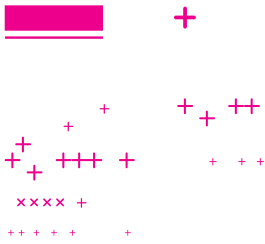
# OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2011-2012 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Mieux articuler les dispositifs éducatifs dans le cadre des projets de territoire
- Conforter le lien entre l'ASV et le PRE (lien avec le Contrat local de santé)
- Identifier ce qui manque dans le droit commun qui pourrait être pris en charge par le CUCS (complément apporté par le CUCS aux dispositifs existants) sur les 3 orientations du CUCS (culture, sport, scolarité, soutien aux parents)
- Mettre en adéquation des indicateurs de suivi et de contexte.

## **Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :**

- Réseau ambition réussite / Inspection académique
- Le programme de réussite éducative (PRE)/ Ville - Etat
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)/ CAF de l'ANJOU
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)/ CAF de l'ANJOU
- Le contrat éducatif local (CEL)/ Ville
- Ville, vie, vacances (VVV)/ Direction départementale de la cohésion sociale (ex. Dir. départementale jeunesse et sport)
- Contrat enfance jeunesse (CEJ)/ CAF de l'ANJOU
- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)/ Inspection académique
- Mesures de la Dynamique Espoir Banlieue / Etat





# EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Thématique 2 du CUCS

En 2010, cette thématique a regroupé 13% des projets du Cucs (soit 19 projets) et a représenté 19% de la participation totale des signataires du Cucs.

### Orientation 1 : favoriser l'accès à l'emploi

Objectifs :

- concevoir et mettre en œuvre les actions en faveur de l'emploi sur les périmètres CUCS
- lever les freins à l'embauche

### Orientation 2 : favoriser la connaissance des dispositifs et des politiques en faveur de l'emploi

Objectif :

- renforcer le lien entre les opérateurs de la politique de l'emploi, acteurs de proximité et acteurs économiques

### Indicateurs mobilisés

Sources : ANPE, MLA,

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Cat. 1+2+3)

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Cat. 1+2+3) par sexe

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Cat. 1+2+3) par tranche d'âge

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an et plus)

Evolution du nombre de jeunes avec contacts, accueillis par la Mission locale angevine

Evolution du nombre de premiers accueils (MLA)

Evolution du nombre de solutions mises en œuvre (MLA)

## Rappel

Le regroupement des catégories se rapprochant le mieux du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3, soit depuis 2009 la somme des catégories A+B. Le regroupement des catégories A+B ou 1+2+3 permet de connaître les effectifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles quelque soit le temps de travail recherché. L'analyse de l'évolution se fait à partir de ces catégories.

Nouvelles définitions pour les demandeurs d'emploi **depuis février 2009. Pour suivre l'évolution du nombre de chômeurs de catégorie 1+2+3 depuis 2006, il faut additionner les demandeurs des catégories A+B.**

**Catégorie A :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée (CDI), seule catégorie prise en compte pour le chiffre officiel du chômage

**Catégorie B :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (cherchant un CDI à temps partiel )

**Catégorie C :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (cherchant un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier)

**Catégorie D :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi

**Catégorie E :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

**Catégorie ABC :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

**Catégorie ABCDE :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

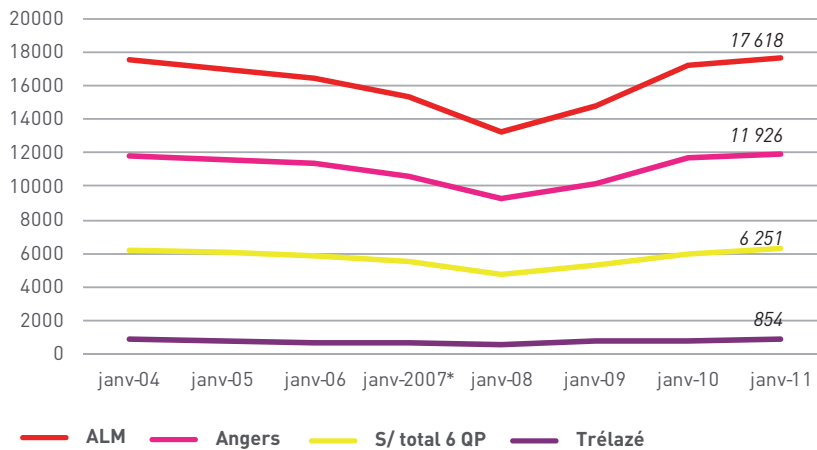
## Nouvelle progression du chômage au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Cette hausse du chômage est moins importante entre janvier 2010 et janvier 2011 que la hausse constatée entre janvier 2009 et janvier 2010.

Cependant, dès février 2011, la situation du chômage et notamment chez les jeunes recommence à croître.

Globalement, chaque territoire d'observation retrouve son niveau de 2004.

### Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A+B (au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année)



©aura - Source : pôle emploi ; \* Données 2007 au 15/02

## L'impact de la crise s'est fait davantage ressentir sur les 6 quartiers prioritaires et à Trélazé

Cat A+B Evolution janv 2006 / janv 2011	janv-10	janv-11	Var. Brute 2010/2011	Evo % 2010/2011	Var. Brute 2008/2011	Evol. annuelle relative 2008-2011
Belle-Beille	1081	1 165	84	7,8%	282	9,7%
Les Hauts de St Aubin	611	591	-20	-3,3%	81	5,0%
Monplaisir	1361	1 419	58	4,3%	381	11,0%
Deux Croix/ Banchais	888	927	39	4,4%	242	10,6%
Roseraie/ Orgemont	1584	1 640	56	3,5%	322	7,6%
Grand Bellevue	494	509	15	3,0%	141	11,4%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>6019</b>	<b>6 251</b>	<b>232</b>	<b>3,9%</b>	<b>1449</b>	<b>9,2%</b>
Angers	11715	11 926	211	1,8%	2628	8,7%
Trélazé	823	854	31	3,8%	256	12,6%
ALM	17250	17 618	368	2,1%	4323	9,8%

Source : Pôle emploi

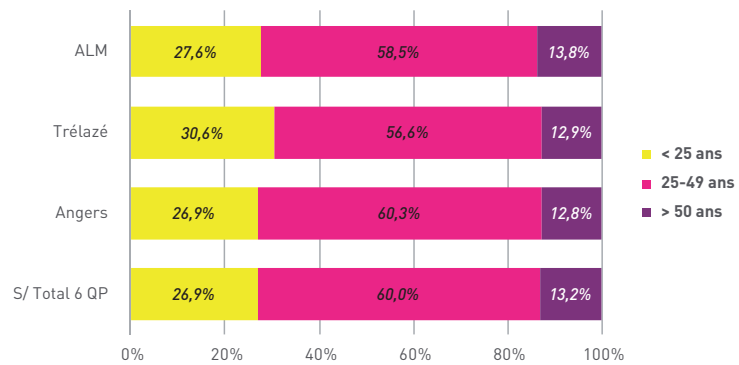
Entre 2008 et 2011, hormis les Hauts-de-Saint-Aubin, le nombre des demandeurs d'emploi est en forte croissance sur les autres quartiers prioritaires, de manière plus forte que sur le reste des deux villes.

## Le chômage des jeunes, toujours élevé dans les quartiers prioritaires, s'accroît encore au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Près de 27% de jeunes parmi les demandeurs d'emploi Cat. A+B dans les quartiers prioritaires (contre 24% au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Comme l'année précédente, Trélazé présente la plus forte part des jeunes demandeurs.

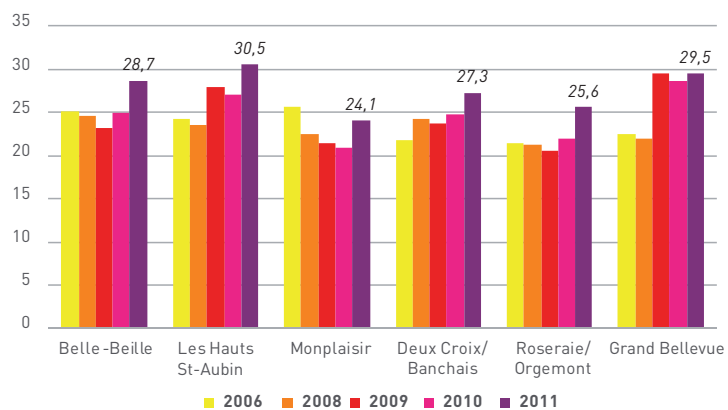
Part des demandeurs d'emploi (DE) catégorie A+B par tranche d'âge au 1<sup>er</sup> janvier 2011



©aura - Source : pôle emploi

Cette hausse de trois points touche tous les quartiers prioritaires d'Angers. Sur Trélazé, la part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi est stable.

Evolution de la part des demandeurs d'emploi (DE) catégorie A+B moins de 25 ans dans les 5 quartiers prioritaires (QP) janvier 2006/ janvier 2011



©aura - Source : pôle emploi

Sur un an, le chômage des jeunes augmente dans des proportions beaucoup plus importantes que les autres tranches d'âge.  
Seuls les quartiers prioritaires Plaines/ Petit-Bois et les Hauts de Saint Aubin présentent une hausse moins importante.

#### Evolution 1<sup>er</sup> janvier 2010/ 1<sup>er</sup> janvier 2011 des DE Cat. A+B par tranches d'âge

	< 25 ans	25-49 ans	> 50 ans
Belle-Beille	23,7%	1,9%	5,0%
Les Hauts St-Aubin	9,1%	-8,9%	-2,7%
Monplaisir	20,0%	2,2%	-8,8%
Deux Croix/ Banchais	15,5%	-1,8%	13,2%
Roseaie/ Orgemont	20,7%	-2,9%	6,8%
Grand Bellevue	5,6%	1,8%	3,0%
S/ Total 6 QP	17,5%	-1,0%	2,2%
Angers	14,9%	-3,1%	1,6%
Trélazé	4,8%	5,0%	-3,5%
ALM	14,1%	-2,5%	1,4%

©aura - Source : pôle emploi

Le début de la crise a moins touché les quartiers prioritaires que le reste de l'agglomération. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi résidant dans ces territoires était déjà important. Par contre, la reprise économique profite davantage au reste de l'agglomération qu'aux quartiers prioritaires. Le chômage y est davantage structurel que conjoncturel.

L'arrivée de la crise marque le retour au chômage des jeunes hommes jusque là en missions d'intérim. En période de crise, les jeunes et les seniors représentent la première variable d'ajustement économique.



## La part des titulaires d'un CAP ou d'un BEP est importante chez les demandeurs d'emploi

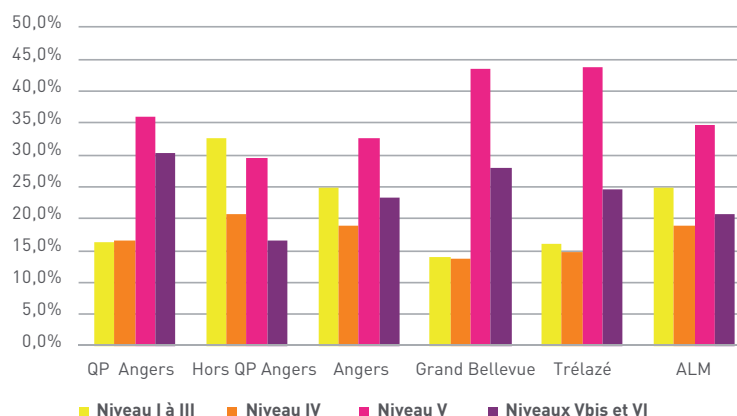
Les demandeurs d'emploi sur les quartiers prioritaires ont des niveaux de formation de niveau 5, 5bis ou 6, tandis qu'en dehors des quartiers prioritaires, les demandeurs d'emploi ont des niveaux de formation plus élevés.

Les titulaires d'un CAP ou BEP représentent 36% des demandeurs d'emploi Cat. A+B des quartiers prioritaires d'Angers. Ils représentent plus de 40% des demandeurs d'emploi à Trélazé et Grand-Bellevue. A l'inverse, 33% des demandeurs d'emploi résidant dans un quartier d'Angers hors prioritaire sont diplômés de l'enseignement supérieur (niveaux I à III).

Le nombre de jeunes en demande d'emploi de niveau supra 4 (étudiants décrocheurs) est plus important du fait de la crise. Les activités de subsistance animent davantage leurs parcours que leurs études.

Niveau de formation des demandeurs d'emploi catégorie A+B janvier 2011

Niveau 1 : bac+5 et plus  
 Niveau 3 : bac+3 et 4  
 Niveau 3 : bac+2  
 Niveau 4 : bac  
 Niveau 5 : CAP/BEP  
 Niveau 5 bis : BEPC+  
 brevet des collèges  
 Niveau 6 : sans diplôme



©aura - Source : pôle emploi

## Les hommes sont plus concernés depuis 2008 : la hausse du chômage des hommes a été plus rapide que celle des femmes

En 2011, le nombre de femmes au chômage est quasiment identique à celui des hommes.

Entre 2008 et 2010, la hausse du nombre de chômeurs dans les quartiers prioritaires Angers/ Trélazé a toujours été plus défavorable pour les hommes (+13,4%/ an contre +3,3% pour les femmes).

Le moindre signe de reprise touche en premier les hommes.

Cat. A+B Homme						Evol. annuelle relative 2008-2011	
Evo janv 2006/ janv 2011	janv-10	janv-11	Var. brute 2010-2011	Evol. Rel. 2010-2011	Var. brute 2008-2011	Var. relative 2011	
Belle-Beille	577	617	40	6,9%	197	13,7%	
Les Hauts de Saint Aubin	314	312	-2	-0,6%	80	10,4%	
Monplaisir	677	704	27	4,0%	254	16,1%	
Deux Croix/ Banchais	467	477	10	2,1%	163	15,0%	
Roseraie/ Orgemont	743	761	18	2,4%	197	10,5%	
Grand Bellevue	255	262	7	2,7%	94	16,0%	
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>3033</b>	<b>3133</b>	<b>100</b>	<b>3,3%</b>	<b>985</b>	<b>13,4%</b>	
Angers	6000	6062	62	1,0%	1727	11,8%	
Trélazé	429	438	9	2,1%	169	17,6%	
ALM	8729	8876	147	1,7%	2757	13,2%	

©aura - Source : insee. CLAP 2008 (salarié au lieu de travail) et RP 2007, exploitation principale (population salarié > 15 ans)

Cat. A+B Femme						Evol. annuelle relative 2008-2011	
Evo janv 2006/ janv 2011	janv-10	janv-11	Var. brute 2010-2011	Evol. Rel. 2010-2011	Var. brute 2008-2011	Var. relative 2011	
Belle-Beille	504	548	44	8,7%	85	3,4%	
Les Hauts de Saint Aubin	297	279	-18	-6,1%	1	0,1%	
Monplaisir	684	715	31	4,5%	127	4,0%	
Deux Croix/ Banchais	421	450	29	6,9%	79	3,9%	
Roseraie/ Orgemont	841	879	38	4,5%	125	3,1%	
Grand Bellevue	239	247	8	3,3%	47	4,3%	
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>2986</b>	<b>3118</b>	<b>132</b>	<b>4,4%</b>	<b>464</b>	<b>3,3%</b>	
Angers	5715	5864	149	2,6%	896	3,4%	
Trélazé	394	416	22	5,6%	87	4,8%	
ALM	8521	8742	221	2,6%	1566	4,0%	

©aura - Source : SIRENE, 2009



## La progression du nombre de demandeurs d'emploi Catégories A+B inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi se poursuit

Aux demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) d'avant la crise, viennent s'ajouter les personnes ayant perdu leur emploi (mission intérim, emplois précaires = premiers leviers d'ajustement) du fait de la crise. La reprise économique ne concernant pas en premier lieu les quartiers prioritaires, ces personnes demeurent sans emploi passant alors dans la catégorie des DELD.

DE 1 an et plus Cat. A+B			Var. Brute 2010/2011	Evo. Relative % 2010/2011	Var. Brute 2008/2011	Evo. annuelle relative % 2008/2011
	janv-10	janv-11				
Belle-Beille	328	403	75	22,9%	156	10,3%
Capucins Verneau	165	201	36	21,8%	55	6,6%
Monplaisir	414	511	97	23,4%	210	11,2%
Deux Croix/ Banchais	256	335	79	30,9%	128	10,1%
Roseraie/ Orgemont	480	551	71	14,8%	193	9,0%
Grand Bellevue	57	81	24	42,1%	26	8,0%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>1700</b>	<b>2082</b>	<b>382</b>	<b>22,5%</b>	<b>768</b>	<b>9,6%</b>
Angers	3431	4 056	625	18,2%	1382	8,7%
Trélazé	135	284	149	110,4%	98	8,8%
ALM	5068	5981	913	18,0%	2114	9,1%

Source: Pôle Emploi

## Attractivité économique des quartiers prioritaires comparable à celle des autres quartiers hors Monplaisir, Deux-Croix/ Banchais et Grand Bellevue

L'indicateur d'emplois salariés est le rapport entre le nombre de salariés au lieu de travail et le nombre total de salariés de 15 ans et plus : lorsqu'il est supérieur à 1, il traduit une attractivité économique.

L'attractivité économique des quartiers angevins pris dans leur ensemble est comparable à celle des autres quartiers de la ville. Cependant, les deux quartiers Deux-Croix Banchais et surtout Monplaisir présentent un ratio inférieur à 1. Les quartiers Monplaisir, Deux-Croix/Banchais accueillent environ deux fois moins de salariés que sur les trois autres quartiers prioritaires angevins.

Les emplois se situent essentiellement en limite des quartiers :

- Sur Belle-Beille, la proximité du technopôle, de la ZFU et du campus permet le maintien d'une activité économique.
- Sur Deux-Croix/Banchais, le secteur commercial de l'Espace Anjou et ses environs, le Boulevard Gaston Birgé avec notamment Thomson, concentrent la majeure partie des effectifs de ce quartier.
- Le quartier Monplaisir compte des emplois de services publics au cœur du quartier, la majorité des emplois se situant en limite extérieure (Tournerie et Copernic).
- Hauts de St-Aubin : l'hôpital constitue le pôle d'emploi du quartier
- Roseraie/Orgemont : zone d'activités le long des bds Arbrissel et Blanchoin, Polyclinique de l'Anjou...

Le quartier Grand Bellevue présente, avec un ratio de 0,78, un léger déficit d'attractivité économique au regard des autres quartiers de Trélazé. Fin 2008, près de 1500 emplois salariés sont recensés sur Grand Bellevue soit près de 31% du total de Trélazé (le quartier compte 42% des actifs de la ville).

	Total salariés au lieu de travail 2008		Indicateur d'emploi salariés
Belle-Beille	4 972	7,1%	1,24
Hauts-de-Saint-Aubin	8 631	12,4%	2,82
Monplaisir	2 147	3,1%	0,61
Deux-Croix/ Banchais	3 683	5,3%	0,88
Roseaie/ Orgemont	6 447	9,2%	1,16
Quartiers prioritaires	25 880	37,0%	1,27
Autres quartiers	43 973	63,0%	1,27
Total Angers	69 853	100,0%	1,27
Grand-Bellevue	1 480	30,8%	0,78
Autres quartiers	3 328	69,2%	1,29
Total Trélazé	4 808	100,0%	1,08

Source: Pôle Emploi

NB. La base CLAP ne comptabilise pas les salariés agricoles, ceux du secteur interim et des établissements SNCF. A noter que le nombre total de salariés correspond au nombre de postes dans un établissement.

## Des taux de créations d'entreprises supérieurs sur les quartiers prioritaires en 2009

A Angers, les quartiers prioritaires concentrent environ un quart des établissements de la ville.

Sur Trélazé, le quartier Grand Bellevue concentre près de 40% des établissements de la ville

25% des établissements créés en 2009 sur Angers se trouvent sur les cinq quartiers prioritaires et 50% sur Trélazé.

Les taux de création les plus élevés sont observés sur Grand Bellevue (site PRU), Belle-Beille (ZFU – 26% des créations sont liées à des transferts sur le quartier) et Monplaisir.

Les entreprises créées dans les quartiers prioritaires relèvent des activités commerciales : 25% des créations 2009 sur Angers et 52.5% sur Grand Bellevue. Une partie des opérations relèvent également du statut d'auto-entrepreneur sans qu'il soit possible d'en connaître l'ampleur.

	Nb établissements créés	Total établissements	Taux de création d'établissements
Belle-Beille	132	466	28,3%
Hauts-de-Saint-Aubin	48	187	25,7%
Monplaisir	76	271	28,0%
Deux-Croix/ Banchais	98	448	21,9%
Roseaie/ Orgemont	109	457	23,9%
Quartiers prioritaires	463	1 829	25,3%
Autres quartiers	975	5 564	17,5%
Total Angers	1 438	7 393	19,5%
Grand-Bellevue	61	201	30,3%
Autres quartiers	61	311	19,6%
Total Trélazé	122	512	23,8%

Source: Pôle Emploi

NB. L'Insee a tendance à surestimer le nombre d'établissements et a des difficultés pour comptabiliser les cessions. Taux de création = nombre d'établissements créés rapporté au nombre total d'établissements du quartier.

## Tous les secteurs de l'économie angevine touchée par la crise entre 2008 et 2009

Progressivement, l'impact de la crise se lit dans tous les secteurs d'activités y compris le secteur des services qui a conservé une évolution positive jusqu'en 2008.

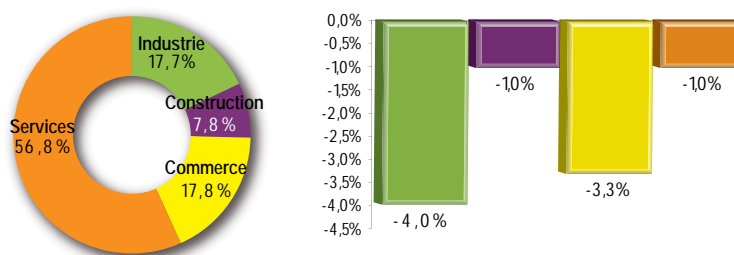
Les secteurs de l'industrie et du commerce sont les secteurs les plus impactés par la crise.

Les secteurs du « commerce, réparation automobile et motocycles », de l'Administration publique, enseignement, santé et action sociale » et des « activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » concentrent 49.4% de la zone emploi d'Angers. De 2005 à 2009, ce nombre a progressé de 4.8%. Cela confirme la tertiarisation de l'emploi sur la zone.

Répartition et évolution par secteur

2009	Etablissements	Effectifs salariés	Evolution
Industrie	570	14 962	-4,0%
Construction	580	6 568	-1,0%
Commerce	1 602	15 104	-3,3%
Services	4 145	48 088	-1,0%
Agglomération Angers	6 897	84 722	-1,9%

aura - Source : Pôle emploi - direction régionale Pays de la Loire - Statistiques, Etudes et Evaluations



En 2009, l'industrie compte 19 245 emplois sur la zone d'emploi. Entre 2005 et 2009, elle enregistre une diminution de 2 335 emplois, soit - 10.8%. Cette baisse globale cache des évolutions contrastées selon les secteurs. Ainsi on observe, toujours sur cette même période des baisses significatives dans les secteurs :

- fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (- 41.5%)
- fabrication de machines et d'équipements (- 24.3%)

En revanche, on observe des progressions dans les secteurs de « l'industrie pharmaceutiques » qui demeure cependant peu élevé et dans « la fabrication de matériels de transports ».

**Constat régional 2010 :** Augmentation au 3<sup>e</sup> trimestre 2010 du secteur de l'intérim (+2,4% pour les Pays de la Loire, +5% d'augmentation pour le Maine-et-Loire, source : L'essentiel, analyse statistique et économique des Pays de la Loire, conjoncture 3<sup>e</sup> trimestre 2010, Urssaf).

De même, le secteur de la construction confirme sa reprise avec une progression de 0,4% pour les Pays de la Loire (3<sup>e</sup> trimestre 2010).

# POPULATION ACCUEILLIE PAR LA MISSION LOCALE ANGEVINE (MLA)

*La Mission locale angevine a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Elle contribue à l'élaboration d'une politique locale concertée d'insertion des jeunes à partir de l'analyse de leurs demandes et de leurs besoins.*

*Des antennes de proximité de la MLA existent dans chaque quartier prioritaire de la ville d'Angers et sur le territoire d'ALM dont Trélazé. Depuis 2007, un accueil et un accompagnement personnalisés ont été mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16/ 26 ans des quartiers CUCS (notamment des jeunes de niveau scolaire inférieur à V).*

## 2009 : une forte augmentation du nombre de jeunes avec contacts

La progression du nombre de jeunes recourant à la MLA (amorcée dès septembre 2008) s'est intensifiée en 2010. Cette progression s'observe tout particulièrement pour les quartiers prioritaires d'Angers (+12,2% par rapport à 2008) et Trélazé (+14%).

Parmi les quartiers prioritaires d'Angers, Belle-Beille et Roseraie/ Orgemont connaissent les plus fortes hausses. En revanche, on observe une légère baisse de la fréquentation pour Deux-Croix/ Banchais

Précision : Dans ce rapport, les jeunes sont dits « avec contact » lorsqu'ils ont été en relation directe avec la mission locale (contact + suivi). Les chiffres précisés dans le tableau ci-dessus « Nombre de jeunes avec contacts » diffère de ceux affichés dans le rapport d'activités de la MLA dans lequel ont également été comptabilisés les jeunes avec relance (mais qui ne viennent pas forcément à la MLA) dans le total « Jeunes avec contacts ».

### Nombre de jeunes avec contacts

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. Brute 2009/ 2010	Evo. Rel. % 2009/ 2010
Belle-Beille	381	377	425	396	465	69	17,4%
Les Hauts de St Aubin	302	250	272	265	302	37	14,0%
Monplaisir	416	426	484	493	527	34	6,9%
Deux Croix/ Banchais	336	328	371	385	373	-12	-3,1%
Roseraie/ Orgemont	602	576	665	686	829	143	20,8%
S/ Total QP Angers	2 037	1 957	2 217	2 225	2 496	271	12,2%
Angers	3 851	3 875	4 209	4 366	4 794	428	9,8%
Angers hors QP	1 814	1 918	1 992	2 141	2 298	157	7,3%
Trélazé	244	272	304	305	347	42	13,8%
ALM	5 310	5 301	5 650	5 968	6 648	680	11,4%
Total Trélazé							

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3

En 2010, la part des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires d'Angers accueillis pour la première fois (32%) a légèrement baissé par rapport à 2009 (- 2 points). Belle-Beille, Les Hauts de Saint-Aubin et Trélazé sont particulièrement marqués par la progression du nombre de jeunes s'inscrivant pour la première fois (respectivement +22%, +18% et +25%).



## Nombre de premiers accueils

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. Brute 2009/ 2010	Evo. Rel. % 2009/ 2010
Belle-Beille	138	153	171	143	174	31	21,7%
Les Hauts de St Aubin	99	82	88	93	110	17	18,3%
Monplaisir	157	147	152	182	174	-8	-4,4%
Deux Croix/ Banchais	134	113	136	136	134	-2	-1,5%
Roseraie/ Orgemont	221	207	253	266	268	2	0,8%
S/ Total QP Angers	749	702	800	820	860	40	4,9%
Angers	1 658	1562	1 707	1 725	1 845	120	7,0%
Angers hors QP	909	860	907	905	985	80	8,8%
Trélazé	103	110	116	108	135	27	25,0%
ALM	2 259	2187	2 333	2 432	2 655	223	9,2%
<b>Total Trélazé</b>							

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3

La progression du nombre de jeunes qui ont recours aux services de la MLA touche aussi bien les jeunes hommes que les jeunes femmes (respectivement +15% et +10% par rapport à 2009). Pour autant, cette hausse masque des disparités entre les niveaux. Les femmes ont toujours un niveau de formation plus élevé que les hommes.

En 2010, la MLA note une progression de tous les niveaux, plus marquée chez les jeunes les moins qualifiés. Sur Angers, ce sont les jeunes d'un niveau inférieur au niveau V qui connaissent la plus grande progression entre 2009 et 2010 alors que sur les territoires relevant du CUCS, ce sont les jeunes qui ont un niveau supérieur au niveau V.

## Caractéristiques des jeunes par territoire

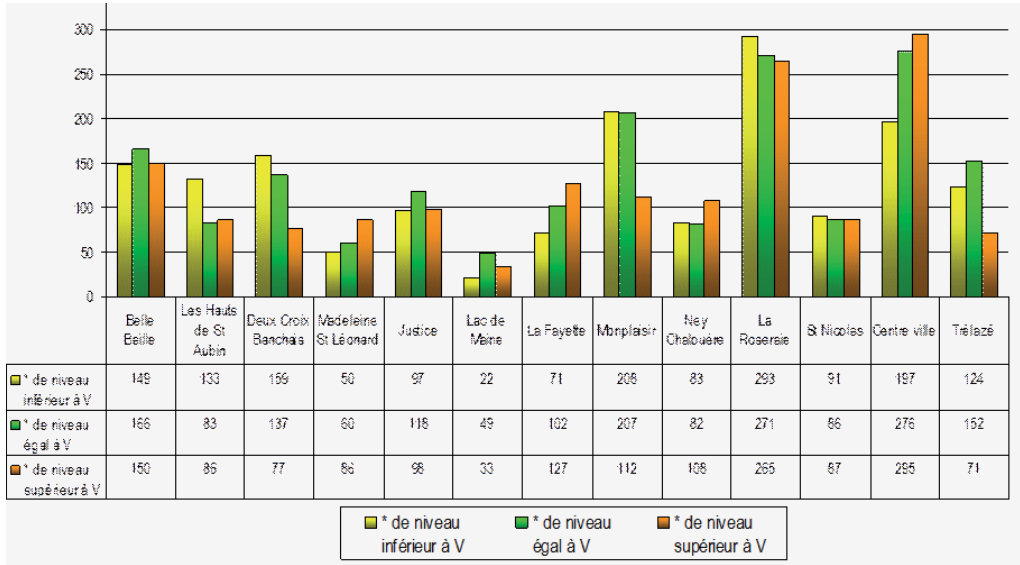
Les jeunes sans diplôme ni qualification sont plus représentés sur les territoires relevant du CUCS (37% des jeunes qui relèvent d'un territoire du CUCS ont un niveau inférieur au niveau V contre 28 % pour les jeunes résidant dans les autres quartiers de la ville d'Angers).

Pour autant, 1/3 des jeunes sans qualification de la ville d'Angers ne relèvent pas du CUCS. Près de 200 jeunes sans diplôme ni qualification habitent dans le Centre Ville d'Angers, plus que dans bien des quartiers prioritaires.

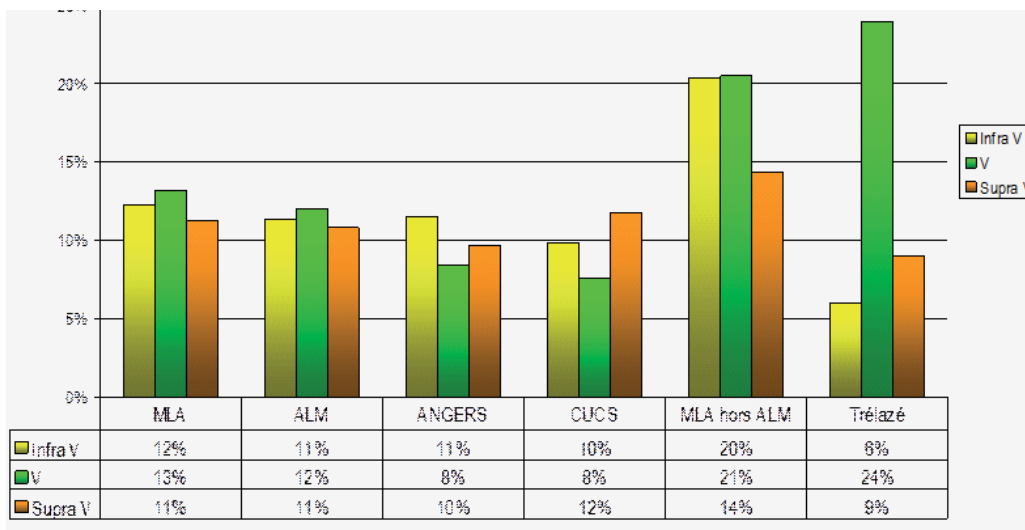
Niveau	Cucs Angers/ Trélazé	Angers hors Cucs
Niveau inférieur à V	37%	28%
Niveau égal à V	36%	35%
Niveau supérieur à V	27%	38%

Source: Mission Locale Angevine

### Répartition des niveaux des jeunes par quartier de résidence (MLA)



### Evolution des jeunes accueillis par territoire en fonction des niveaux 2010/2011 (MLA)



## Des contrats de travail plus nombreux (grâce au recours des contrats aidés) et moins de formation

En 2010, le nombre de sorties vers la formation a progressé dans chacun des territoires d'observation alors que le nombre de sorties vers l'emploi a diminué (hors quartiers prioritaires d'Angers).

En 2010, 755 jeunes des quartiers prioritaires d'Angers ont trouvé une sortie vers l'emploi (+25 par rapport à 2009). Deux-Croix/ Banchais et Roseraie/ Orgemont observent une forte hausse (respectivement +32% et +14%).

Pour Deux-Croix/ Banchais, ce sont les CDD et les contrats aidés qui ont connu les plus fortes hausses alors que pour Roseraie, ce sont les contrats d'intérim qui ont progressé.

Les autres territoires observent une baisse du nombre de sorties vers l'emploi, hors ALM qui observe une stabilité. Trélazé observe la plus forte baisse (-16,4% par rapport à 2009).

Emploi	2006	2007	2008	2009	2010	Var. Brute 2009/ 2010	Evo. Rel. % 2009/ 2010
Belle-Beille	132	143	136	165	153	-12	-7,3%
Les Hauts de St Aubin	132	113	120	89	83	-6	-6,7%
Monplaisir	194	172	122	167	142	-25	-15,0%
Deux Croix/ Banchais	211	176	125	138	182	44	31,9%
Roseraie/ Orgemont	215	187	170	171	195	24	14,0%
S/ Total QP Angers	884	791	673	730	755	25	3,4%
Angers	1 533	1572	1 260	1 416	1 413	-3	-0,2%
Angers hors QP	649	781	587	686	658	-28	-4,1%
Trélazé	152	190	168	152	127	-25	-16,4%
ALM	2 221	2311	1 929	2 017	2 036	19	0,9%

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3

NB. Solutions emploi : CDI, CDD, Interim/saison, Contrats aidés.

En 2010, 320 jeunes des quartiers prioritaires d'Angers ont trouvé une solution vers la formation (+28 par rapport à 2009 soit +9,6%). Belle-Beille et Roseraie/ Orgemont observent les plus fortes hausses (respectivement +16% et +14%). Notons que Trélazé connaît une forte progression de ce type de solution (+69% par rapport à 2009).

72% des demandes de formation qualifiante se concentrent sur 5 secteurs d'activités : services à la personne, BTP, distribution/ vente, hôtellerie/ restauration/ tourisme et santé.

Formation	2006	2007	2008	2009	2010	Var. Brute 2009/ 2010	Evo. Rel. % 2009/ 2010
Belle-Beille	70	59	55	49	57	8	16,3%
Les Hauts de St Aubin	53	50	23	33	35	2	6,1%
Monplaisir	105	68	62	61	59	-2	-3,3%
Deux Croix/ Banchais	79	67	60	57	64	7	12,3%
Roseraie/ Orgemont	151	91	103	92	105	13	14,1%
S/ Total QP Angers	458	335	303	292	320	28	9,6%
Angers	783	657	537	559	604	45	8,1%
Angers hors QP	325	322	234	267	284	17	6,4%
Trélazé	45	48	23	26	44	18	69,2%
ALM	1 058	901	706	777	823	46	5,9%

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3

### La hausse de la fréquentation de jeunes accueillis par la MLA est due à plusieurs éléments :

- en premier lieu, la hausse du nombre de jeunes au chômage et le renvoi éventuellement des jeunes vers la MLA. La hausse de fréquentation concerne tous les jeunes quelque soit leur niveau de formation (infra V, égale à V ou supra V). A noter, pour Roseraie, une forte hausse du nombre de jeunes avec un niveau de formation supérieur à V (+40% par rapport à 2009)
- la MLA étant plus investie sur les contrats aidés, les jeunes s'inscrivent, espérant en bénéficiaire.
- le renforcement des équipes de la MLA sur certains territoires tels que Belle-Beille, Roseraie, Les Hauts de Saint Aubin et Trélazé.



## SYNTHÈSE

- Nouvelle progression du chômage au 1er janvier 2011, l'impact de la crise s'est fait davantage ressentir sur les 6 quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé (+3,9% entre 2010 et 2011 contre +1.8% pour Angers et +2.1% pour ALM) ;
- Le chômage des jeunes, toujours élevé dans les quartiers prioritaires, s'accroît encore au 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans des proportions plus importantes que pour les autres tranches d'âge (+17.5% entre 2010 et 2011 sur les 6 quartiers prioritaires). Près de 27% de jeunes parmi les demandeurs d'emploi Cat. A+B habitent dans les quartiers prioritaires (+ 3 points sur un an).
- Les hommes sont les plus concernés : la progression entre 2006 et 2011 du nombre d'hommes au chômage a été plus rapide que celle des femmes au chômage. Par contre entre janvier 2010 et janvier 2011, la progression du nombre de femmes au chômage a été plus rapide. En janvier 2011, les territoires comptent quasiment autant d'hommes que de femmes au chômage. (respectivement 3133 et 3118 sur les 6 quartiers prioritaires)
- La progression du nombre de demandeurs d'emploi Cat. A+B inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi s'intensifie entre 2010 et 2011, du fait qu'avec la crise un certain nombre de chômeurs ne voit pas leur situation évoluer et passe dans la catégorie chômeurs de plus d'un an se rajoutant à ceux qui y étaient déjà.
- Le niveau de formation des chômeurs est différent selon les quartiers : Les titulaires d'un CAP ou BEP représentent 36% des demandeurs d'emploi Cat. A+B des quartiers prioritaires d'Angers. Ils représentent plus de 40% des demandeurs d'emploi à Trélazé et Grand Bellevue. A l'inverse, 33% des demandeurs d'emploi résidant dans un quartier d'Angers hors prioritaire sont diplômés de l'enseignement supérieur (niveaux I à III).
- La progression du nombre de jeunes recourant à la MLA (amorcée dès septembre 2008) s'est intensifiée en 2010 (nouveau partenariat avec pôle emploi dans le cadre duquel la MLA a dépassé les objectifs fixés), notamment sur les quartiers prioritaires et Trélazé (respectivement +12.2% et +13.8% contre +11.4% sur ALM). Elle touche aussi bien les jeunes hommes que les jeunes femmes et est plus marquée pour les jeunes les moins qualifiés.

**Le frémissement de reprise économique ne bénéficie pas aux quartiers prioritaires et aux publics fragiles. L'enjeu est de réduire l'exclusion du monde du travail par l'ancrage des politiques publiques sur les territoires notamment prioritaires.**

**Face à cet enjeu, la zone d'emploi possède quelques atouts :**

- Les seniors du territoire disposent d'un taux d'activité supérieur à celui départemental et régional mais les pays de la Loire disposent globalement d'un taux nettement inférieur à la moyenne nationale
- L'apprentissage constitue un moyen remarquable d'insertion professionnelle et notamment sur le territoire. Le développement de ce dispositif s'impose en diversifiant les secteurs professionnels qui y recourent
- Sur la zone, l'emploi agricole est fortement implanté et diversifié (horticulture, arboriculture, viticulture...). Ces emplois, très saisonniers, constituent un amortisseur indéniable en période de crise
- Le territoire est doté de secteurs d'emploi pourvoyeurs d'emploi de faible niveau de qualification (propreté, logistique) qui constituent un vivier d'insertion pour les demandeurs d'emploi.

**Les acteurs locaux de l'emploi travaillent à réaliser un cahier d'action pour les années à venir et agiront en direction de l'emploi dans les quartiers prioritaires.**



## OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2011-2012 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Renforcer le plan local de soutien de l'emploi à l'échelle de l'agglomération avec les porteurs de projets identifiés (ASEA, CAMT, AFODIL, CCAS des deux villes, maisons de quartier, MLA, LEC, AMS, relais pour l'emploi,...) en lien avec les actions portées directement par les collectivités.

ASEA	20 h chrono
ASEA	Chantier d'insertion
CAMT	Preparation au code de la route
AFODIL	auto ecole associative - jeunes des quartiers
CCAS	Aide au permis. Coup de pouce solidaire
MQ HSA - LLO	Accompagnement vers la citoyenneté
Ville d'Angers Mission Cohésion Sociale	Jobs divers
AMS - AFODIL	Apprentissage de la conduite d'un deux-roues
ALM	Murets de schiste
MLA	Travaux saisonniers et Mobilité
MQ HSA - LLO	Accompagnement à la citoyenneté
ASEA	Permis de conduire
LEC	Atelier formation de base
LEC	Au fil des mots
AMS	atelier mobilité
MLA	Travaux saisonniers
Relais pour l'Emploi	Point Accueil et Accompagnement Emploi
Relais pour l'Emploi	Direct emploi
LEC	Atelier de promotion des savoirs

- Finaliser la mise en place d'une plate-forme d'aide à la mobilité portée par la Maison de l'Emploi sur la base de l'état des lieux de l'offre existante réalisé en 2010 (<http://www.maisonemploi-angers.fr/index.php?id=465> - Axe 4 : Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi)
- Envisager la création d'une école de la deuxième chance : L'école de Nantes a été lancée en 2010. A l'issue d'une première période de fonctionnement, une labellisation « école de la deuxième chance » pourra se faire avec le cas échéant le développement d'une antenne sur la zone d'Angers.
- Mettre en œuvre les préconisations de la mission d'appui aux acteurs locaux sur la création d'activité (plan Espoir Banlieues) dans la continuité de l'étude réalisée pour l'Acsé (...)

### **Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :**

- Les conseillers emploi formation (CG49)
- La zone franche urbaine sur Belle-Beille (ZFU - ALD)
- Le contrat d'autonomie « un coach pour l'emploi » pour les jeunes des Zus (Etat)

# PAUVRETÉ – PRÉCARITÉ

Le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Par ailleurs, le RSA a ouvert des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus d'activités.

Les conditions pour bénéficier du RSA :

- être âgé de plus de 25 ans (ou moins de 25 ans pour les personnes ayant un enfant né ou à naître) ;
- exercer ou reprendre une activité professionnelle (les personnes peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité) ;
- être sans activité, notamment les ex-bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) ou de l'API (allocation de parent isolé). Le RSA décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

Trois types de RSA sont distingués :

- RSA socle seul : Le foyer allocataire n'a pas de revenus d'activité ou au moins un de ses membres est en période de cumul intégral (pendant la période de 4 mois de reprise d'activité les revenus sont neutralisés).
- RSA activité seul : bien que les revenus d'activité soient faibles, l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire.
- un allocataire peut cumuler RSA socle et activité lors de la reprise d'activité, si le montant des revenus est inférieur au montant forfaitaire (le bénéficiaire conserve une fraction du Rsa socle).

Par ailleurs, au sein de la population allocataire du RSA, certains foyers bénéficient d'une majoration de leur prestation pour isolement. Les allocataires pouvant bénéficier d'une majoration sont dans l'une des situations suivantes :

- isolées en état de grossesse
- isolés ayant à charge un enfant de moins de 3 ans. La majoration est accordée du mois de la demande jusqu'au 3<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant
- isolés prenant en charge un enfant de moins de 3 ans. La majoration est accordée pendant 12 mensualités continues ou non dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de la date d'événement
- isolés ayant un enfant à charge et qui se séparent. La majoration est accordée jusqu'au mois du 3<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant.

---

## Indicateurs mobilisés

Source : CAF de l'Anjou au 31 décembre 2009 et 2010

- Nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA socle, du RSA activité et du RSA socle + activité
  - Nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA Majoré
  - Le seuil de bas revenus
- 

---

## Hausse du nombre de foyers allocataires CAF dans les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé

Inversement, on observe une baisse du nombre de foyers CAF à Angers et dans ses quartiers non-prioritaires ainsi que sur ALM.

Au 31.12.2010, Angers compte 42 050 allocataires bénéficiaires d'une ou de plusieurs prestations (-254 sur un an).

Belle-Beille, Les Hauts-de-Saint-Aubin et Deux-Croix/ Banchais sont les quartiers qui présentent les plus fortes hausses.



Nombre de foyers CAF	31/12/2009	31/12/2010	Var. brute	Evol. Relative %
Belle-Beille	4120	4243	123	3,0%
Hauts-de-Saint-Aubin	2359	2456	97	4,1%
Monplaisir	2970	2887	-83	-2,8%
Deux-Croix / Banchais	2322	2402	80	3,4%
Roseraie - Orgemont	3754	3685	-69	-1,8%
Total QP Angers	15525	15673	148	1,0%
Total Angers hors QP	26779	26377	-402	-1,5%
Total Angers	42304	42050	-254	-0,6%
Grand-Bellevue	1257	1281	24	1,9%
Total Trélazé	2485	2511	26	1,0%
Total ALM	59983	59847	-136	-0,2%

© aura - source : CAF de l'Anjou

## Une hausse du nombre des allocataires bénéficiaires du RSA plus rapide dans les quartiers prioritaires hors Grand Bellevue au 31/12/2010

Au 31/12/2010, 42% des allocataires bénéficiaires du RSA d'ALM habitent dans les quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé (proportion identique au 31/12/2009).

Monplaisir et Belle-Beille présente les plus fortes hausses du nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA (respectivement +10,3% et +7,5% sur un an).

Pour le RSA socle, la hausse est plus forte pour les quartiers Belle-Beille (+8% en un an) et Monplaisir (+11,5%). En revanche, les quartiers Hauts-de-Saint-Aubin et Deux-Croix/ Banchais affichent les plus fortes hausses du nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA activité (+18% pour les 2 quartiers sur un an).

Total RSA	31/12/2009	31/12/2010	Var. brute	Evo. Relative (%)
Belle-Beille	824	886	62	7,5%
Hauts-de-Saint-Aubin	635	659	24	3,8%
Deux-Croix/ Banchais	584	625	41	7,0%
Monplaisir	1 018	1 123	105	10,3%
Roseraie-Orgemont	1 161	1 198	37	3,2%
Total QP Angers	4 222	4 491	269	6,4%
Total Angers hors QP	3 840	3 928	88	2,3%
Total Angers	8 062	8 419	357	4,4%
Grand-Bellevue	322	325	3	0,9%
Total Trélazé	476	485	9	1,9%
ALM	10 087	10 616	529	5,2%

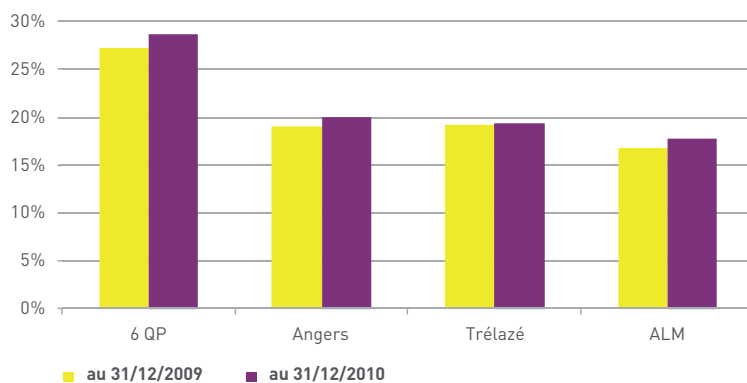
© aura - source : CAF de l'Anjou

31/12/2010	RSA socle	RSA activité	RSA Socle + activité	Total RSA
Belle-Beille	583	239	64	886
Hauts-de-Saint-Aubin	418	159	82	659
Deux-Croix/ Banchais	407	164	54	625
Monplaisir	745	285	93	1 123
Roseraie-Orgemont	763	338	97	1 198
Total QP Angers	2 916	1 185	390	4 491
Total Angers hors QP	2 448	1 118	362	3 928
Total Angers	5 364	2 303	752	8 419
Grand-Bellevue	195	98	32	325
Total Trélazé	281	159	45	485
ALM	6 600	3 062	954	10 616

© aura - source : CAF de l'Anjou

On observe une légère hausse de la part des allocataires bénéficiaires d'un RSA (rapporté au nombre de foyers allocataires CAF) aussi bien sur l'ensemble des quartiers prioritaires que sur les autres territoires d'observation (quasi stabilité sur Trélazé).

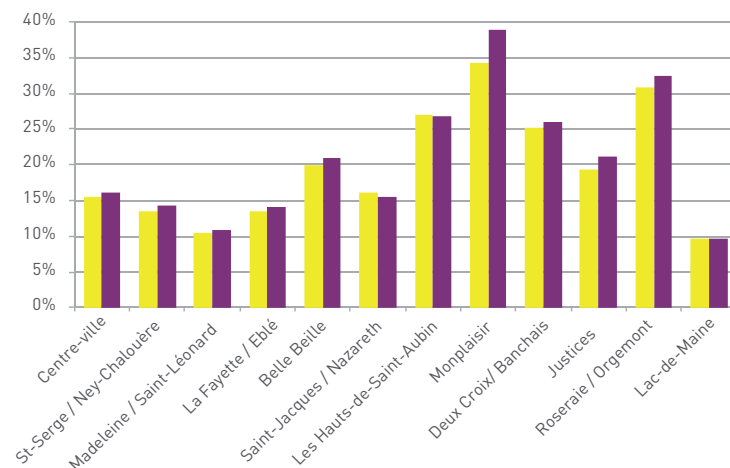
#### Allocataire du RSA rapporté au nombre de foyers CAF au 31 12 2009 et 31 12 2010



© aura - source : CAF de l'Anjou au 31 12 2010

Les quartiers Monplaisir et Roseraie/Orgemont cumulent les taux les plus élevés de bénéficiaires du RSA et présentent les plus fortes hausses. Hors quartiers prioritaires, le quartier Justices voit son taux également augmenter entre 2009 et 2010 ce qui le place au même niveau que Belle-Beille.

#### Allocataire du RSA par quartier rapporté au nombre de foyers CAF au 31 12 2009 et 31 12 2010



© aura - source : CAF de l'Anjou au 31 12 2010



## Zoom sur les allocataires bénéficiaires du RSA majoré sur Angers et Trélazé

Au 31/12/2010, 51,1% des allocataires bénéficiaires du RSA majoré d'ALM résident dans les quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé (50,2% au 31/12/2009). Les quartiers Belle-Beille et Monplaisir présentent les plus fortes hausses (respectivement +23% et +34,5% en un an).

La part de familles monoparentales parmi ces allocataires est importante, le RSA majoré venant se substituer à l'allocation parent isolé.

Près de 78% des allocataires bénéficiaires du RSA majoré vivant dans les quartiers prioritaires d'Angers sont des familles monoparentales. On observe une sur-représentation de ces familles à Belle-Beille (88%). A contrario, Les Hauts-de-Saint-Aubin présente la part la plus faible (54%).

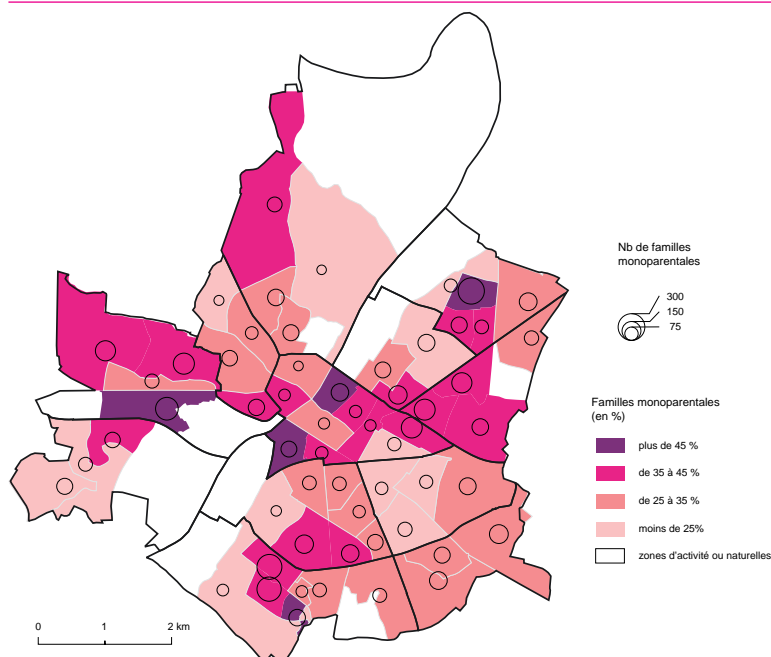
Roseraie, Monplaisir et Deux-Croix/ Banchais ont des parts supérieures à la moyenne ville (73%).

A Trélazé, le quartier Grand-Bellevue présente également une part importante de familles monoparentales parmi les allocataires bénéficiaires du RSA majoré (82%).

RSA majoré	31/12/2009	31/12/2010	Var. brute	Evo. relative (%)
Belle-Beille	119	146	27	22,7%
Les Hauts-de-Saint-Aubin	82	76	-6	-7,3%
Deux-Croix/ Banchais	78	80	2	2,6%
Monplaisir	116	156	40	34,5%
Roseraie-Orgemont	177	145	-32	-18,1%
Total QP d'Angers	572	603	31	5,4%
Total Angers hors QP	374	389	15	4,0%
Total Angers	946	992	46	4,9%
Grand Bellevue	37	45	8	21,6%
Total Trélazé	60	69	9	15,0%
Total ALM	1 213	1 267	54	4,5%

© aura - source : CAF de l'Anjou

### Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) en 2007



©aura - mai 2011 - Source : Insee, RP 2007 exploitation complémentaire

Au recensement de la population 2007 (Insee), Angers compte 6 329 ménages monoparentaux (soit une hausse de 0,79%/an de ce type de ménage depuis 1999). Les quartiers prioritaires d'Angers présentent des taux élevés de ménages monoparentaux, notamment Monplaisir (15,2%), Belle-Beille (12,1%) et Roseraie/Orgemont (12,1%) – Angers (8,4%).

Trélazé compte 436 ménages monoparentaux (+1,53%/an depuis 1999). Près de 64% d'entre eux habitent le quartier Grand Bellevue.

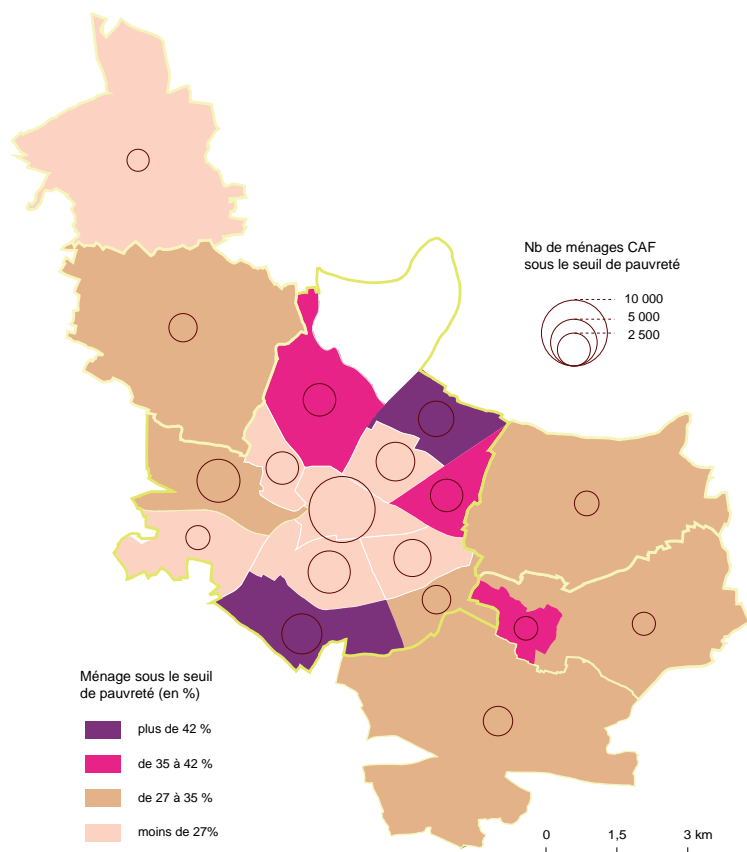


## Une part importante de ménages CAF vivant sous le seuil de bas revenus dans les quartiers périphériques d'Angers

Au 31/12/2010, Angers compte 12 964 allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus (956€) dont 48% habitent dans les quartiers prioritaires de la ville. Trélazé compte 877 allocataires « pauvres » dont 57% habitent le quartier Grand Bellevue.

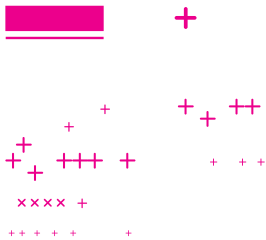
Les quartiers périphériques d'Angers présentent les plus importantes parts de ménages allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus, notamment Monplaisir et Roseraie/Orgemont avec des taux supérieurs à 42%.

### Part des ménages CAF inférieur au seuil de bas revenus en 2010



Au 31 12 2010 le seuil de bas revenus est de 956€.  
Au 31 12 2009 de 942€.





# PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

## Thématique 3 du Cucs

*En 2010, cette thématique a regroupé 7% des projets du Cucs (soit 10 projets) et a représenté 15% de la participation totale des signataires du Cucs.*

### Orientation 1 : prévenir la récidive

Objectif : prévenir la récidive, notamment des primo délinquants

### Orientation 2 : favoriser la tranquillité publique au quotidien dans les territoires

Objectif : prévenir les conflits entre voisins, entre utilisateurs d'un même espace public

### Orientation 3 : prévenir les conduites à risques et plus spécifiquement la consommation excessive d'alcool

#### Indicateurs mobilisés

Source : DDSP (Direction départementale de sécurité publique) de Maine-et-Loire

- évolution faits constatés de délinquance
- évolution violences urbaines
- évolution mis en cause dont mineurs
- évolution totale atteintes aux biens
- évolution totale atteintes aux personnes.

Cette approche thématique s'appuie sur les informations issues de l'état 4001 concernant les faits constatés de délinquance, les mis en cause et la part des mineurs dans ces mis en cause, les atteintes aux biens et aux personnes et de l'application PREVU pour les violences urbaines. Le dénombrement de ces faits donne une réalité statistique des actes de délinquance. Il permet de disposer d'une information quantifiée par territoire observé. Néanmoins l'écart peut être parfois non négligeable entre la réalité statistique et le vécu des habitants et des collectivités. C'est pourquoi des éléments qualitatifs issus d'entretiens sont mis en évidence pour comprendre les évolutions et alimenter la réflexion. De plus, la collecte de données ne nous permet pas aujourd'hui de mesurer les incivilités (comportements gênants non-sanctionnés pénalement) qui ont un impact sur le traitement de l'insécurité.

1- L'état 4001 est le regroupement de tous les crimes et délits portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie. Il ne recense donc pas l'ensemble des faits de délinquance. Créé en 1972 et peu modifié depuis, ainsi cette structure stable permet des comparaisons temporelles sur longue période.

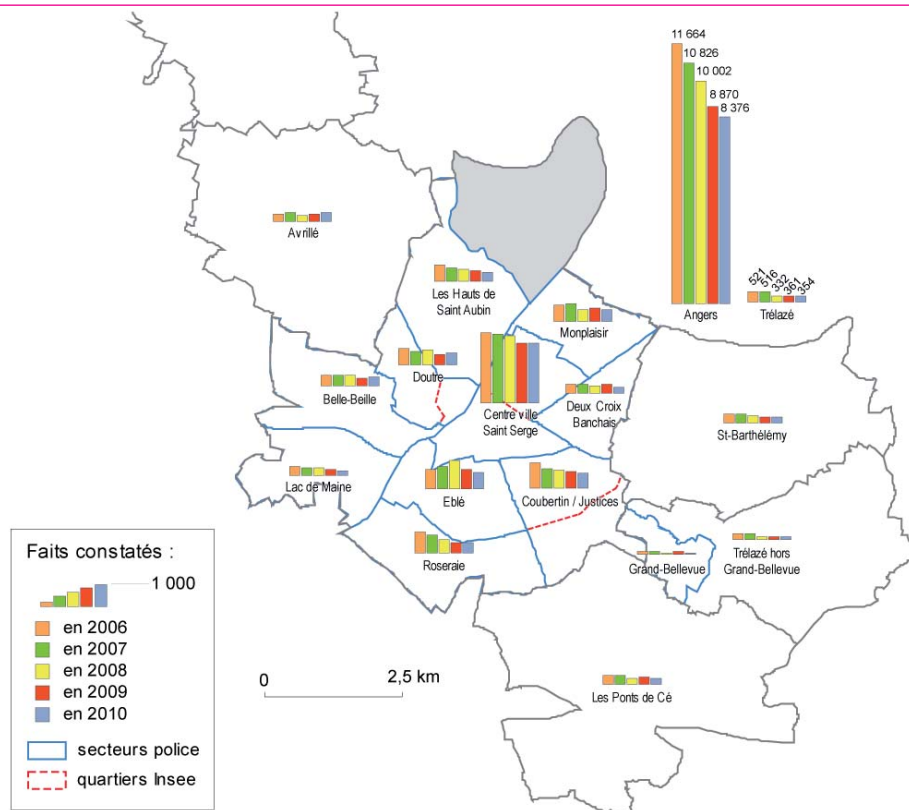
L'état 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut donc les contraventions de toute nature et les délits routiers, l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante et les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes)...

Il comprend 107 index qui, selon la classification de l'Observatoire national de la délinquance (OND), peuvent faire l'objet de cinq grands regroupements :

- atteintes aux biens
- atteintes aux personnes (ou atteintes volontaires à l'intégrité physique)
- infractions révélées par l'action des services
- escroqueries et infractions économiques et financières
- autres infractions

## Tendance à la baisse de la délinquance totale depuis 2006

Evolution 2006-2009 du nombre de faits constatés commis dans les communes CUCS et secteurs de police pour Angers



©aura - avril 2011 Source : DDSP de Maine-et-Loire

## Au regard de leur population, une délinquance marquée dans seulement deux quartiers prioritaires

En 2010, le centre ville d'Angers est le quartier qui enregistre le plus grand nombre de faits de délinquance pour 1000 habitants : la concentration de magasins et des flux de personnes (victimes potentielles) l'explique aisément (vols avec violence). En outre, le secteur de part et d'autre du boulevard Saint Michel fait l'objet d'une attention particulière (squat de cages d'escalier, etc.). Seuls deux quartiers prioritaires (Les Hauts de Saint Aubin et Monplaisir) présentent un nombre de faits pour 1000 habitants supérieur à 50.

Sur Trélazé, le nombre de faits pour 1 000 habitants sur Grand Bellevue est inférieur à celui de Trélazé.

Trélazé présente un nombre de faits pour 1000 habitants inférieur à d'Avrillé (34,9) et Saint Barthélémy d'Anjou (34,7) et légèrement supérieur à celui des Ponts de Cé (27,9).

Faits constatés de délinquance	Nb de faits 2010	Evolution 2006-2009 %/an	Evolution 2009-2010	Faits/ 1000 habitants
5 QP - Angers	2 376	-10,9	-0,3%	41,2
Centre ville élargi	3 897	-6,0	0,6%	69,3
Quartiers périphériques	1 821	-7,1	-11,9%	39,7
Quartiers hors prioritaires - Angers	5 118	-6,5	-4,2%	54,8
Angers Ville	8 375	-8,7	-5,6%	55,4

Faits constatés de délinquance QP d'Angers	Nb de faits 2010	Evolution 2006-2009 %/an	Evolution 2009-2010	Faits/ 1000 habitants
Belle Beille	447	-8,1	12,3%	38,1
Les Hauts de Saint Aubin	455	-13,8	-12,5%	52,4
Monplaisir	581	-5,8	-12,9%	53,5
Deux Croix/ Banchais	340	-3,4	-22,0%	31,6
Roseaie	553	-18,9	4,5%	35,3
Angers Ville	8 375	-8,7	-5,6%	55,4

Faits constatés de délinquance Trélazé	Nb de faits 2010	Evolution 2006-2009 %/an	Evolution 2009-2010	Faits/ 1000 habitants
Grand Bellevue	166	-1,3	-8,8%	28,0
Trélazé hors Grand Bellevue	188	-19,0	5,0%	30,8
Total Trélazé	354	-11,8	-1,9%	29,4

Faits constatés de délinquance dans les territoires de veille	Nb de faits 2010	Evolution 2006-2009 %/an	Evolution 2009-2010	Faits/ 1000 habitants
Avillé	438	-4,6	18,1%	34,9
Les Ponts de Cé	321	-4,6	-19,3%	27,9
St Barthélemy d'Anjou	312	-9,7	-5,2%	34,7

© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

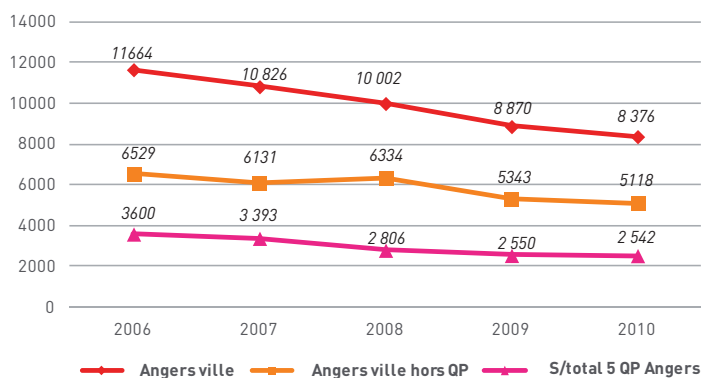
NB. Centre ville élargi : centre ville/St-Serge, Doutre (secteurs policés)

## Depuis 2006, une baisse de la délinquance plus rapide dans les quartiers prioritaires que sur le reste de la Ville

**Délinquance totale :**  
Ensemble des faits constatés commis sur le territoire de l'agglomération.

Cette baisse s'inscrit dans la tendance générale observée au niveau national. Depuis 2006, la délinquance totale a diminué de 29% sur les territoires prioritaires d'Angers (-22% pour Angers hors QP).

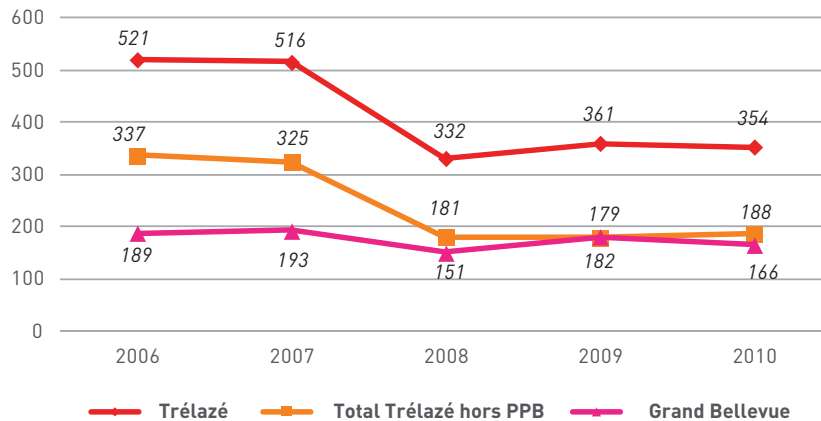
### Evolution de la délinquance totale Angers-ville 2006.2011



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

A Trélazé, la baisse de la délinquance s'est opérée en 2008 notamment en dehors des quartiers prioritaires. Depuis, la délinquance est relativement stable

### Evolution de la délinquance totale Trélazé 2006.2011



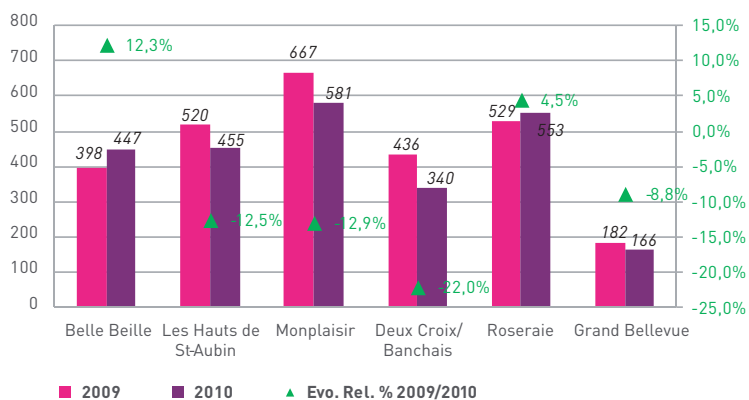
© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

## En 2010, des situations contrastées selon les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé

L'évolution 2009-2010 montre une hausse du nombre de faits de délinquance à Belle-Beille (+49 faits) et Roseraie (+24 faits). Tous les autres territoires prioritaires enregistrent un recul de la délinquance.

Les quartiers d'Angers hors prioritaires observent également une baisse significative du nombre de faits de délinquance, hors Doutre (+23 faits).

### Evolution de la délinquance totale dans les 6 quartiers prioritaires 2009/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

## Hausse du nombre de faits de délinquance à Belle-Beille et Roseraie

- Belle-Beille : Les chiffres semblent être en décalage avec le ressenti des acteurs : « un secteur plutôt calme ».
- Roseraie : Les travaux du tramway qui rendent l'accessibilité difficile pour les forces de l'ordre ont pu entraîner un champ d'action plus large pour la délinquance.

## Recul de la délinquance pour les autres territoires prioritaires

- Monplaisir : L'année 2010 a été relativement paisible après les événements de 2009. L'action conjuguée des correspondants de nuits, de la police de proximité, de la police nationale, le travail quotidien de l'agent de vie quotidienne, participent à un apaisement sur le quartier. Une Police Municipale de proximité a été mise en place depuis début 2010 dans le quartier (deux personnes présentes 3 jours par semaine, phase expérimentale ayant vocation à se développer sur tous les quartiers) : « il y a une vraie attente de la population. Les gens ont besoin de cette présence ». Pour autant, le centre commercial de l'Europe reste « un sujet de vigilance particulier ». De fait, la problématique de la place de l'Europe participe beaucoup au sentiment d'insécurité.
- Deux-Croix/ Banchais : Déplacement de la délinquance vers le secteur Savary ou Saint Exupéry, sans-doute un effet des démolitions dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine. La problématique des îlots sensibles non retenus dans le cadre du CUCS est de plus en plus vive.
- Les Hauts de Saint Aubin : Arrestations de délinquants et déplacement vers Avrillé. Les chiffres sont en décalage avec le ressenti des acteurs : « un sentiment d'insécurité » lié aux regroupements, notamment en soirée.



## 2010 : Hausse des violences urbaines

---

**Violences urbaines :**  
faits regroupés comprenant les incendies de poubelles, incendies de mobilier urbain, véhicules incendiés, deux roues incendiés, dégradations transport en commun, dégradations véhicules police, attroupements contre police, autres faits.

---

L'année 2010 suit la tendance 2009 qui, déjà, illustre une augmentation des violences urbaines.

Cette hausse s'observe dans tous les territoires (mise à part Angers hors QP). Les chiffres bruts illustrent une diversité des situations selon les quartiers prioritaires.

Deux quartiers présentent une hausse : Belle-Beille (+23 faits) et Roseraie (+51 faits).

Pour Belle-Beille, il s'agit essentiellement d'incendies de véhicules, principalement dans le secteur Beaussier- Dauversière (+12 faits). Quant au quartier Roseraie, ce sont les incendies de poubelles qui sont en forte augmentation, notamment dans le périmètre ZUS (+41 faits).

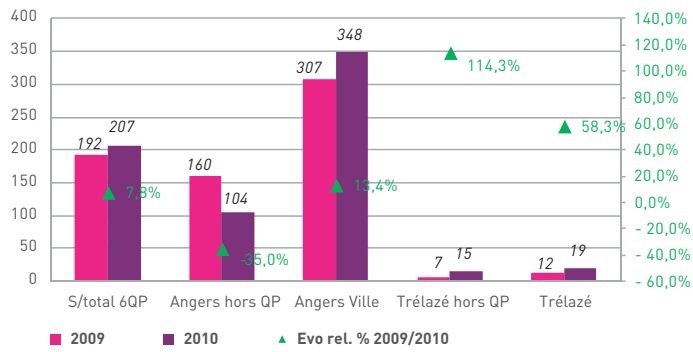
Malgré la baisse observée des violences urbaines dans le quartier des Hauts de Saint Aubin, les véhicules incendiés restent en 2010 un fait majeur pour le secteur Verneau Capucins (80% des violences urbaines, 73% en 2009)

Sur Trélazé, la hausse est visible dans les quartiers hors Gand Bellevue. Le quartier Grand Bellevue présente, depuis 2008, une stabilité. Concernant les autres quartiers de Trélazé, ce sont les incendies de véhicules qui ont augmenté (+6 faits dans le secteur Malaquais – Pyramide).

La hausse des incendies de poubelles et de véhicules sur le quartier Belle-Beille peut être liée à des tensions de plus en plus fortes sur le secteur Notre-Dame -du-Lac, qui a été le moins concerné par le PRU (moins de containers enterrés).

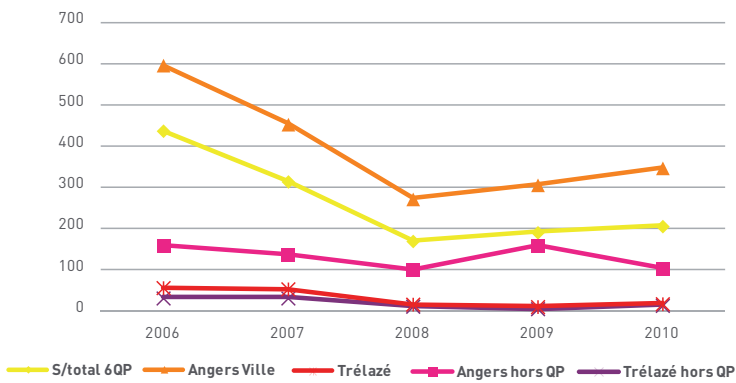
Sur le quartier Roseraie, le retard pris dans l'installation de conteneurs enterrés (dans le cadre du PRU) pourrait expliquer l'augmentation des incendies de poubelles.

### Evolution des violences urbaines comptées en nombre d'objets 2009/2010



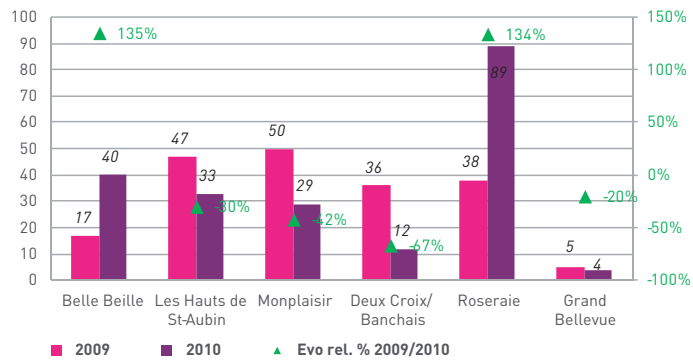
© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

### Evolution des violences urbaines comptées en nombre d'objets 2006/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

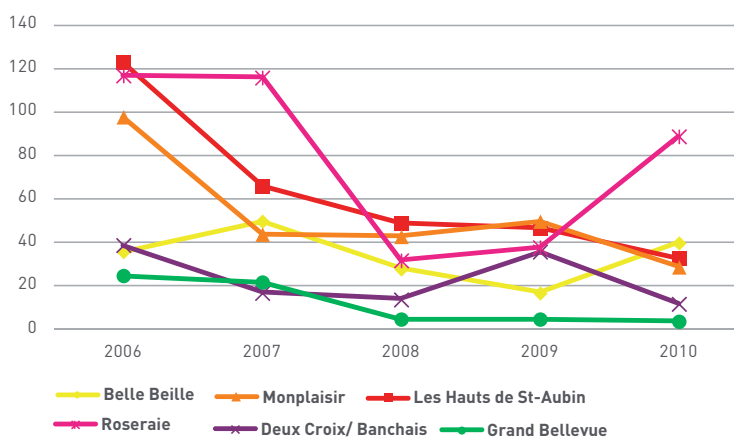
### Evolution des violences urbaines comptées en nombre d'objets dans les 6 quartiers prioritaires 2009/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire



## Evolution des violences urbaines comptées en nombre d'objets 2006/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

## Des atteintes aux biens en nette diminution depuis 2006

Faits constatés des atteintes aux biens : appellation qui regroupe essentiellement les vols et les destructions et dégradations.

Comme au niveau national, on constate une forte baisse de ce type d'infraction sur l'ensemble des territoires (-50% à Trélazé entre 2006 et 2010, -58% à Angers et -54% sur l'ensemble des quartiers prioritaires).

En 2010, la diminution du nombre d'atteintes aux biens se poursuit et notamment à Deux Croix Banchais (-101 faits) et aux Hauts de saint Aubin (-112 faits)

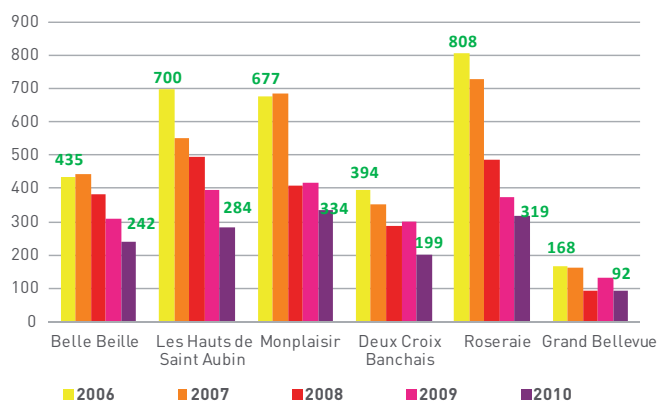
Atteintes aux biens	2009	2010	Var.brute 2006/2010	Evo. % 2006/2010	Var. brute 2009/2010	Evo. Rel. % 2009/2010
Belle Beille	307	242	-193	-44,4%	-65	-21,2%
Les Hauts de Saint Aubin	396	284	-416	-59,4%	-112	-28,3%
Monplaisir	418	334	-343	-50,7%	-84	-20,1%
Deux Croix Banchais	300	199	-195	-49,5%	-101	-33,7%
Roseraie	376	319	-489	-60,5%	-57	-15,2%
Grand Bellevue	130	92	-76	-45,2%	-38	-29,2%
					0	
S/total 6 QP	1 927	1 470	-1712	-53,8%	-457	-23,7%
Angers Ville	5 631	3 666	-5030	-57,8%	-1965	-34,9%
Trélazé	273	236	-232	-49,6%	-37	-13,6%

Source: DDSP de Maine-et-Loire

## Plusieurs actions participent à la réduction du nombre d'atteintes aux biens :

- Une meilleure protection des véhicules et des domiciles des particuliers
- La résidentialisation (délimitation claire des espaces privés/publics, digicode...) dans le cadre de l'ORU
- L'arrestation de délinquants
- Plus de présence institutionnelle : police de proximité sur Monplaisir, les correspondants de nuit (Régie de Quartiers), les agents de vie quotidienne (AVQ). Cette présence peut freiner les atteintes aux biens.

## Evolution du nombre de gaits constatés d'atteintes aux biens 2006/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

## Progression du nombre des atteintes aux personnes, notamment à Angers et Trélazé en 2010

Depuis 2006, le nombre d'atteintes aux personnes diminue modérément sur Angers (-15 faits) et dans l'ensemble des quartiers prioritaires (-32 faits). En revanche, on observe une nette progression à Trélazé (+29 faits)

Bien que les quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé présentent une stabilité en 2010, nous constatons une augmentation du nombre d'atteintes aux personnes sur Belle-Beille (+20 faits) et Plaines Petit Bois (+9).

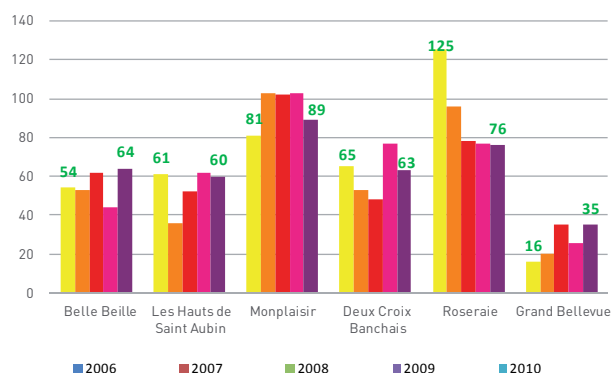
### Les faits constatés des atteintes aux personnes :

appellation qui regroupe les coups et blessures volontaires, les vols violents contre les personnes à leur domicile, les menaces de mort, les violences contre les femmes, les violences sexuelles (sur la voie publique ou autres lieux).

Atteintes aux personnes	2009	2010	Var.brute 2006/2010	Evo. % 2006/2010	Var. brute 2009/2010	Evo. Rel. % 2009/2010
Belle Beille	44	64	10	18,5%	20	45,5%
Les Hauts de Saint Aubin	62	60	-1	-1,6%	-2	-3,2%
Monplaisir	103	89	8	9,9%	-14	-13,6%
Deux Croix Banchais	77	63	-2	-3,1%	-14	-18,2%
Roseraie	77	76	-49	-39,2%	-1	-1,3%
Grand Bellevue	26	35	19	118,8%	9	34,6%
S/total 6 QP	389	387	-15	-3,7%	-2	-0,5%
Angers Ville	1 039	1 115	-32	-2,8%	76	7,3%
Trélazé	43	60	29	93,5%	17	39,5%

Source: DDSP de Maine-et-Loire

## Evolution du nombre de gaits constatés d'atteintes aux personnes 2006/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

### Quelques éléments explicatifs de la hausse des atteintes aux personnes qui touchent deux quartiers prioritaires :

- Depuis 1990, le législateur n'a cessé de modifier le droit pour durcir la répression des atteintes aux personnes qu'il s'agisse des violences physiques (élargissements successifs de la définition « coups et blessures volontaires »), des violences sexuelles ou encore des violences verbales (création du délit de harcèlement moral au travail). De nouveaux éléments législatifs sont survenus au cours de l'année 2008 concernant les concubins, ex-concubins, mauvais traitements aux enfants, ainsi que les professions et catégories de population bénéficiant d'une protection particulière (ajout dans les textes de nouvelles circonstances aggravantes – Loi du 24 avril 2006).
- Soit il y a effectivement plus de violence vis-à-vis de proches (famille ou réseau de connaissance) soit les victimes osent témoigner davantage (impact de la présence d'un « médiateur » sur ces deux quartiers + Régie de Quartier avec les correspondants de nuit).

### 2010 : une baisse du nombre de personnes mises en cause dans les quartiers prioritaires...

**Mis en cause :**  
Personne contre laquelle ont été réunis au cours de l'enquête des éléments ou indices attestant qu'elle est l'auteur, coauteur ou complice d'un crime et délit (hors infractions à la sécurité routière). Une même personne peut être interpellée plusieurs fois.

Contrairement à la tendance observée en 2009, le nombre de personnes mises en cause a fortement baissé dans les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé entre 2009 et 2010. La baisse est plus modérée à Trélazé. En revanche, on observe une hausse sur Angers (+150), notamment dans le secteur Eblé (+275). Dans les quartiers prioritaires, on observe une baisse sensible dans les quartiers Roseraie (-47) et Les Hauts de saint Aubin (-42).

#### Evolution 2006-2010 des mis en cause et de la part des mineurs mis en cause

	2009		2010		Var. brute 2006/ 2010		Var. brute 2009/ 2010	
	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs
S/total 6 QP	906	213	786	194	99	2	-120	-19
Angers ville	3245	715	3395	759	298	112	150	44
Trélazé	74	28	65	18	5	-4	-9	-10

Source: DDSP de Maine-et-Loire

## ... y compris pour les mineurs (hors Angers)

Globalement, la baisse du nombre de mineurs mis en cause en 2010 concerne l'ensemble des quartiers prioritaires (-19) et Trélazé (-10) alors qu'une hausse s'observe à Angers (+44). Dans les quartiers prioritaires, seul Monplaisir présente une augmentation (+13).

### Evolution 2006-2010 des mis en cause et de la part des mineurs mis en cause

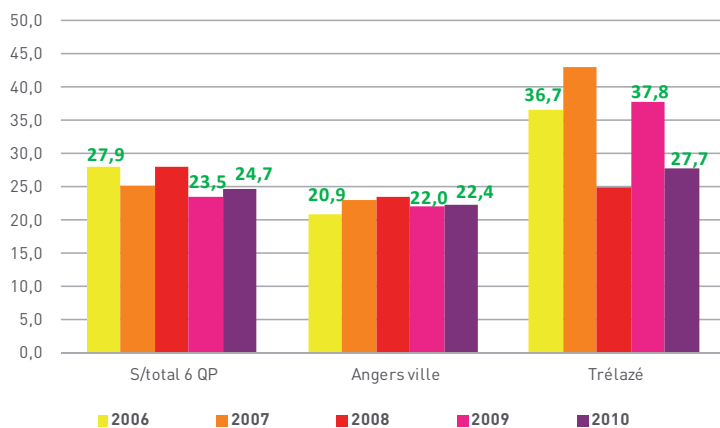
	2009		2010		Var. brute 2006/2010		Var. brute 2009/2010	
	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs
Belle Beille	73	13	64	11	5	0	-9	-2
Les Hauts de Saint Aubin	103	26	61	16	-41	-22	-42	-10
Monplaisir	273	59	279	72	94	28	6	13
Deux Croix Banchais					76	20	57	20
Roseaie	337	80	290	68	70	4	-47	-12
Grand Bellevue	44	15	35	7	-9	-8	-9	-8

Source: DDSP de Maine-et-Loire

## Une légère augmentation de la part des mineurs dans le total des mis en cause pour les quartiers prioritaires d'Angers/ Trélazé

Une stabilité est observée à Angers. A noter la forte baisse de la part des mineurs dans le total des mis en cause pour Trélazé (-10 points entre 2009-2010).

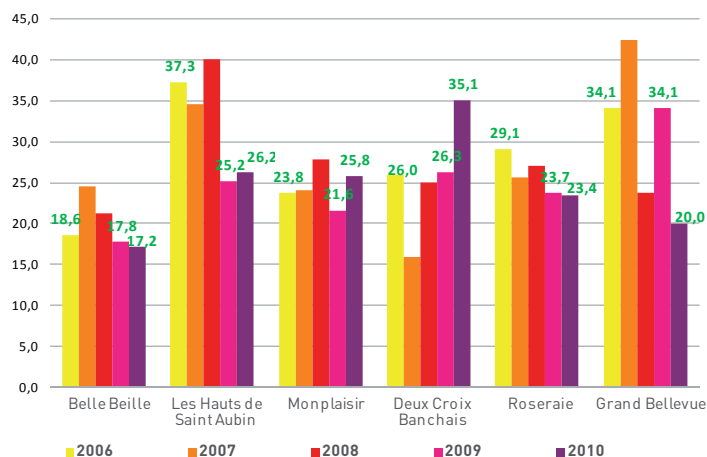
### Evolution de la part des mineurs dans les mises en cause 2006/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

En 2010, la part des mineurs dans le total des mis en cause a fortement augmenté sur Deux Croix/ Banchais (+10 points en un an).

#### Evolution de la part des mineurs dans less mises en cause dans les 6 quartiers prioritaires 2006/2010



© aura - source : DDSP de Maine-et-Loire

### Le phénomène des mineurs mis en cause rejoint la problématique de la parentalité et du décrochage scolaire.

Des partenaires signalent la présence de mineurs « oisifs » qui se retrouvent en bande sur l'espace public : « ce sont des jeunes mineurs du quartier avec des parents impuissants ».

Selon les quartiers prioritaires, 5 à 15 mineurs posent de grandes difficultés. Les services (police, justice, éducateurs) sont relativement impuissants à canaliser leurs comportements (des mineurs de plus en plus jeunes).

## SYNTHÈSE

- Depuis 2006, le nombre de faits de délinquance s'est réduit sur tous les territoires. Cependant au sein d'Angers, le nombre de faits pour 1000 habitants reste plus conséquent sur quelques territoires : le centre ville élargi, les Hauts-de-Saint-Aubin et Monplaisir.
- Entre 2009 et 2010, les évolutions sont contrastées avec une hausse des faits de délinquance à Belle-Beille (+49 faits) et Roseraie (+24 faits) et une baisse sur les autres quartiers prioritaires.
- L'année 2010 suit la tendance 2009 qui, déjà enregistrait une augmentation des violences urbaines, notamment à Belle-Beille (+23 faits) et Roseraie (+51 faits).
- Le nombre d'atteintes aux biens est en nette diminution depuis 2006 (une tendance nationale). En 2010, cette diminution est particulièrement visible à Deux-Croix/ Banchais (-101 faits) et les Hauts-de-Saint-Aubin (-112 faits)
- La seule progression enregistrée en 2010 concerne le nombre d'atteintes aux personnes, notamment à Angers (+76 faits) et Trélazé (+17 faits). Dans les quartiers prioritaires, cette augmentation s'observe uniquement sur Belle-Beille (+20 faits) et Grand Bellevue (+9 faits).
- En 2010, le nombre de personnes mises en cause dans les quartiers prioritaires est significativement en baisse sur les quartiers prioritaires au contraire des autres quartiers d'Angers et Trélazé (-120 contre +261), de même pour le nombre de mineurs mis en cause (-19 contre +31). Monplaisir est le seul quartier prioritaire a enregistré une augmentation du nombre de mis en cause, notamment des mineurs.

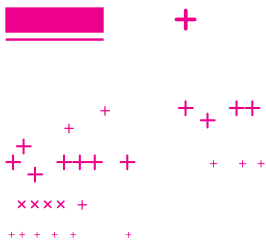
## OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2011-2012 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Développer des actions concourant au mieux vivre ensemble sur l'espace public
- Poursuivre les articulations entre la thématique santé et celle de la prévention de la délinquance tant au niveau local via les collectifs qu'à un niveau plus global notamment sur les souffrances psychiques, l'accompagnement des victimes et la lutte contre les conduites addictives.
- Poursuivre l'information des populations sur l'accès aux droits

### **Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :**

- **Le diagnostic local de sécurité (Etat - communes)**
- **Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (ALM)**
- **Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**
- **Le comité départemental pour les violences faites aux femmes**





## SANTÉ

### Thématique 4 du Cucs

*En 2010, cette thématique a regroupé 7% des projets du Cucs (soit 11 projets) et a représenté 15% de la participation totale des signataires du Cucs.*

#### **Orientation 1 : mettre en œuvre un projet territorial de santé publique à travers le dispositif atelier santé ville (ASV)**

Objectifs :

- améliorer la connaissance des situations de santé, des ressources et des besoins locaux
- renforcer les compétences et l'animation des acteurs du territoire
- faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables

#### **Indicateurs mobilisés**

Sources :

- Base permanente des équipements de l'INSEE - 2008 : La base permanente d'équipements comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme.
- Base FINESS (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux) qui répertorie les établissements et entités juridiques porteurs d'une autorisation ou d'un agrément (<http://finess.sante.gouv.fr/index.jsp>)
- CPAM : les personnes répertoriées par la caisse primaire en sept. 2009.
- Cesame : Nombre et caractéristiques des patients suivis par le Cesame en 2007.

L'analyse présentée fait suite à un premier travail qui reste à consolider et à affiner. Les éléments qui suivent sont donc à prendre avec précautions. Ils préfigurent une base de travail qui sera à compléter et à enrichir dans les années à venir.

### Éléments de contexte

L'agglomération compte trois grands établissements de santé qui regroupent un grand nombre de services médicaux (CHU en bas du quartier Hauts de St-Aubin, Clinique de l'Anjou à la limite Est du quartier Roseraie-Orgemont et le Village Santé de Trélazé (au Nord-Est du quartier Grand-Bellevue) et de spécialistes. Ces établissements ne jouent pas un rôle privilégié dans la santé de proximité, ils ont une vocation beaucoup plus large que le simple quartier dans lesquels ils se trouvent.

Hors ces établissements, le territoire des deux villes est relativement bien couvert par plusieurs établissements de soins, prévention ou information. Le quartier Monplaisir semble le moins bien doté des quartiers prioritaires.

Le nombre total de professionnels de santé pour 1000 habitants se situe au dessus de 10 pour le centre-ville d'Angers et le quartier Roseraie (médecins libéraux au sein de la clinique de l'Anjou), entre 5 et 8 sur les quartiers péri-centraux et Trélazé et en dessous de 4 pour les autres quartiers d'Angers.

Parallèlement l'offre de 1<sup>er</sup> recours (accès aux soins sans ordonnance), composée des médecins généralistes, des dentistes et des pharmacies est plus disparate.

Hors le quartier des Hauts de St-Aubin, le nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants et le nombre de pharmacie apparaît satisfaisant sur les quartiers prioritaires.

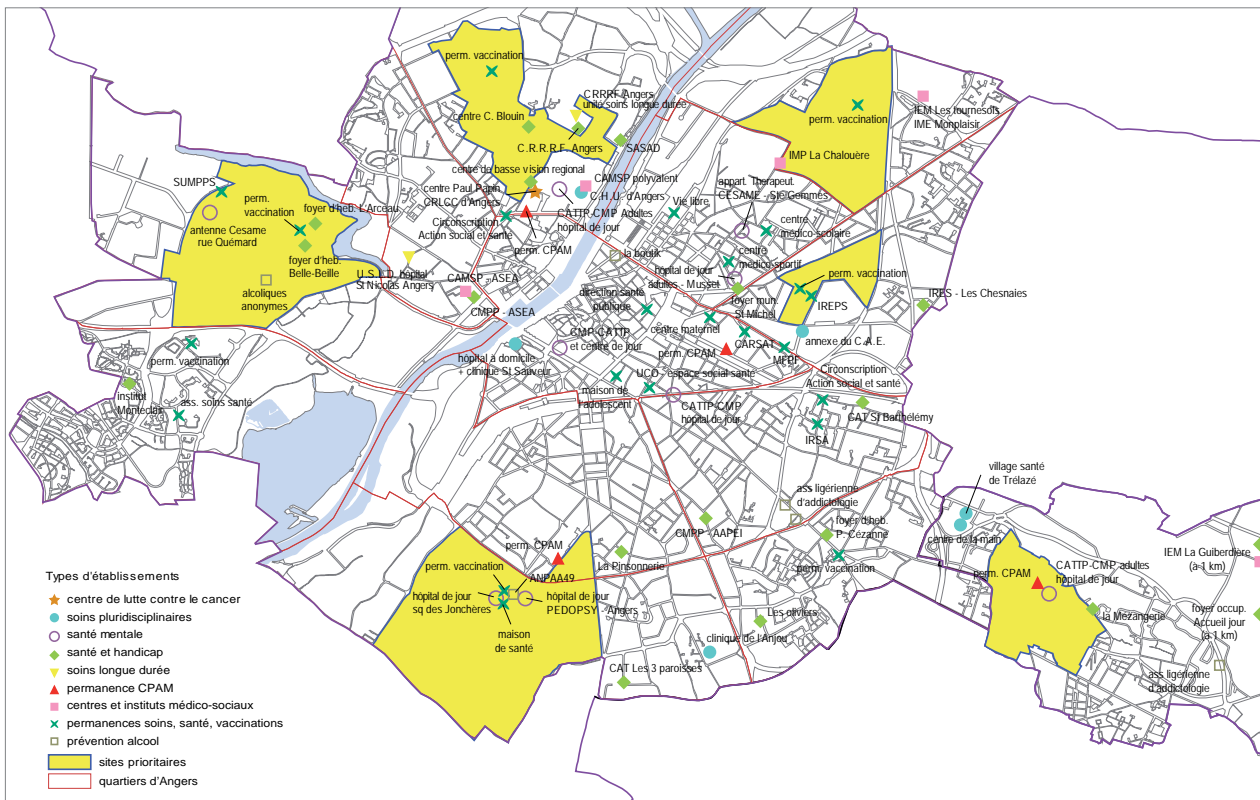
Par contre, l'offre de dentistes est faible sur la plupart des quartiers et sur Trélazé.

Pour le quartier des Hauts de St-Aubin, la proximité du CHU et notamment du service des urgences ne compense pas la faible présence de médecins généralistes, qui peut être un facteur de renoncement aux soins.

CPAM 2009	Médecins généralistes	Dentistes	Nb pharmacies (BPE)
nb prof. pour 1000 hab. (2007)			
Belle-Beille	0,85	0,43	3
Hauts de St-Aubin	0,58	0,00	1
Monplaisir	1,01	0,18	3
Deux-Croix Banchais	0,84	0,00	2
Roseraie	1,66	0,38	3
Total QP Angers	1,06	0,23	12
Autres Q Angers	1,73	1,00	41
Total Angers	1,48	0,70	53
Total Trélazé	1,41	0,17	5
ALM hors Angers et Trélazé	0,95	0,48	38

Sources : Insee 2007, CPAM 2009 et BPE : base permanente des équipements (insee)

### Equipements de santé Angers-Trélazé



©aura - mai 2011 Source : Finess-aura

## Les premiers indicateurs de santé traduisent la précarité des ménages des quartiers prioritaires

La part des personnes couvertes par la CMUc parmi les habitants est deux fois plus élevée sur les quartiers prioritaires d'Angers que sur les autres quartiers de la ville.

Sur Trélazé, la part des bénéficiaires de la CMUc est plus faible que sur Angers mais supérieure aux autres communes de l'agglomération.

L'obtention de la CMUc étant en partie liée aux ressources dont disposent le ménage<sup>3</sup>, l'indicateur utilisé traduit principalement la précarité des ménages et leur difficulté à accéder aux soins.

CMUc - CPAM 2009 RP INSEE 2007	Nb bénéficiaires CMUc	Part bénéficiaires / habitants
Belle-Beille	1 247	10,6%
Hauts de St-Aubin	940	10,8%
Deux-Croix Banchais	728	6,7%
Monplaisir	1 472	13,7%
Roseraie	2 031	13,0%
<b>5 quartiers prioritaires</b>	<b>6 418</b>	<b>10,1%</b>
Autres quartiers d'Angers	4 831	5,2%
Angers	11 249	7,4%
Trélazé	515	4,3%
ALM	13 293	6,1%

© aura - source : CPAM

## Le nombre de patients pris en charge par le Césame pour 1000 habitants est plus élevé sur les quartiers prioritaires et sur Trélazé

En 2007, le Césame a pris en charge 12 075 patients, soit en regard de la population du Maine et Loire un ratio de 15,8 patients pour 1000 habitants.

Rapporté à la population, le nombre de patients ayant été pris en charge au moins une fois par le Césame en 2007 varie de 25,7 pour 1000 habitants pour le quartier Deux-Croix Banchais à 32,9 pour le quartier Roseraie sur Angers.

Les cinq quartiers prioritaires d'Angers comptent 1676 personnes prises en charge par le Césame en 2007, soit 42,7% des pris en charge de la ville, alors que ces quartiers comptent 38,5% de la population angevine.

Le quartier Grand-Bellevue et Trélazé présentent les ratios les plus élevés (respectivement 35,3 et 33,2). De même que sur Angers, on constate une sur

3- Conditions d'obtention de la CMUc :

- être installé depuis 3 mois sur le territoire national
- ne pas disposer de ressources supérieures à un plafond, qui varie selon la composition du foyer du demandeur.
- Les personnes percevant le montant forfaitaire du revenu de solidarité active (RSA socle) ont droit à la CMU complémentaire
- Les jeunes majeurs de moins de 25 ans, sans enfant, qui n'ont pas de lien avec leurs parents (ne logent pas chez leur parent, ne sont pas rattachés fiscalement, ne bénéficient pas d'une pension alimentaire)

représentation des personnes prises en charge sur Grand-Bellevue (52,4% des personnes prises en charge de Trélazé) au regard du poids de sa population dans la ville (49,9%).

Cette sur représentation peut être imputable à la présence de centre de jours sur certains des quartiers et à l'installation préférentielle des personnes à proximité de ces centres. Elle peut également être liée à la précarité des populations qui se dirigent plutôt vers ce service public que vers la psychiatrie libérale, d'autant plus que celle-ci est peu présente sur les quartiers prioritaires (2 psychiatres sur les 5 quartiers prioritaires d'Angers alors que la ville en compte 51 majoritairement situé dans le centre-ville, aucun sur Trélazé).

## Moins de nouvelles personnes prises en charge au cours de l'année 2007 sur les quartiers prioritaires...

... mais plus de personnes suivies depuis au moins 10 ans.

Des écarts significatifs entre les quartiers

- Belle-Beille et Monplaisir enregistrent plus de nouvelles prises en charge
- Roseraie au contraire se singularise par la part des personnes suivies depuis au moins 10 ans.

Date prise en charge Cesame 2007	dans l'année 2007	%	depuis au moins 10 ans	%
Belle-Beille	76	24,1%	84	26,6%
Hauts de St-Aubin	55	23,9%	70	30,4%
Deux-Croix Banchais	58	20,8%	78	28,0%
Monplaisir	84	25,0%	87	25,9%
Roseraie	89	17,3%	188	36,5%
Plaines Petit-Bois	41	19,6%	53	25,4%
6 quartiers prioritaires	403	21,4%	560	29,7%
Angers	986	25,1%	1055	26,9%
Trélazé	83	20,8%	101	25,3%
ALM	1559	25,9%	1572	26,1%

© aura - source : Cesame





## SYNTHÈSE

- Au-delà des 3 grands établissements sur 3 sites (CHU, Village santé Trélazé et Clinique de l'Anjou), une bonne répartition des structures de soins entre les quartiers, hors Monplaisir
- Une offre de 1<sup>er</sup> recours (nombre de médecins généralistes et dentistes pour 1000 habitants) moins importante sur les quartiers prioritaires.
- La part des bénéficiaires de la CMUc est plus élevée sur les quartiers prioritaires traduisant la précarité des ménages.
- Au regard de leur population, la prise en charge par le Césame dans les quartiers prioritaires est plus importante. Ceci est peut être à mettre en lien avec la précarité des populations qui se dirigent plutôt vers ce service que vers la psychiatrie libérale.

4- Les ateliers santé ville peuvent légitimement être intégrés au PRE quand ils répondent à des besoins spécifiques d'enfants repérés comme étant en difficulté éducative sur les territoires couverts par le projet. On peut également imaginer que les ateliers santé ville puissent mettre en oeuvre des actions répondant aux besoins non couverts d'enfants identifiés dans le cadre du PRE et qui pourront bénéficier à un public plus étendu. Guide méthodologique édité par la DIV en 2007 - Mettre en oeuvre un Projet de réussite éducative.

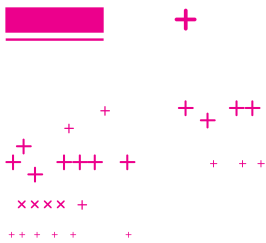
# OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2011-2012 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Poursuivre les actions concourant à l'objectif 3 : «accès aux soins et à la prévention»
- Mieux articuler les réflexions de l'instance thématique santé avec les collectifs sur les quartiers pour favoriser une approche globale de la personne (en lien avec les réflexions sur la santé communautaire)
- Prévenir et lutter contre les addictions (en lien avec la thématique tranquillité publique)
- Favoriser la transversalité dans la prise en compte des problèmes psychologiques (travailler sur le cadre de vie des personnes, mettre en réseau des acteurs)
- Etablir des liens avec le Programme de réussite éducative (l'enfant et sa santé) et l'Atelier santé ville<sup>4</sup>

## **Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :**

- **Groupement régional de santé publique (GRSP)**
- **Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT)**
- **Réseau d'addictologie du territoire angevin (RATA)**





# HABITAT ET CADRE DE VIE

## Thématique 5 du Cucs

En 2010, cette thématique a regroupé 19% des projets du Cucs (soit 28 projets) et a représenté 11% de la participation totale des signataires du Cucs.

### **Orientation 1 : renforcer les liens entre le projet urbain et le projet social des territoires**

Objectif :

- développer les coopérations et les échanges d'expériences entre les différents acteurs

### **Orientation 2 : relancer la Gestion urbaine de proximité (GUP)**

Objectif :

- coordonner l'intervention des acteurs de la GUP et limiter les dysfonctionnements liés à la complexité de cette gestion

### **Orientation 3 : améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants des territoires prioritaires**

Objectif :

- renforcer l'initiative des habitants, des associations et des représentants en travaillant avec eux sur les enjeux liés à la GUP

### **Indicateurs mobilisés**

Sources : DREAL-EPLS, CREHA Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire

- taux de vacance et de mobilité (données 2006 et 2009)
- évolution de la part des entrants et de leurs caractéristiques
- évolution des demandeurs de logements sociaux et de leurs caractéristiques
- indice d'attractivité du parc locatif social

## Éléments de contexte

Au recensement de 2007, les six quartiers prioritaires comptent 30 068 logements soit 23.7% du parc de logements de l'agglomération.

La vacance y est peu élevée comme sur la plupart des communes de l'agglomération.

Le parc de logements des 6 quartiers prioritaires se distingue par le poids de l'offre locative sociale : près de la moitié des résidences principales contre 26% pour l'agglomération

Les 5 quartiers prioritaires d'Angers se distinguent peu des autres quartiers de la ville (en excluant le centre ville composé à 80% de T1T2 et présentant une mobilité élevée) quand au type de logement (près de 3 logements sur 4 en collectif), à la taille des logements (1 logement sur 4 dispose de 5 pièces ou plus et 1 logement sur 4 est un petit logement).

Sur Trélazé, le quartier Grand-Bellevue se distingue des autres quartiers de la ville par une plus grande offre en collectif et moins de grands logements.

A cette date, les PRU d'Angers et Trélazé entraînent dans une phase active de démolition-construction, restructuration et réhabilitation du parc locatif social.

## Vers une reconstitution de l'offre de logements...

### **Production neuve depuis 2007**

Entre 2007 et 2010, Angers Loire Métropole compte près de 8000 logements commencés, qui se situent pour plus de 54% sur Angers et Trélazé.

Les 6 quartiers prioritaires totalisent 1937 logements commencés soit 24.7% de la production neuve d'ALM, soit légèrement plus que le poids du parc de logements de ces quartiers dans le parc de logements de l'agglomération au recensement 2007.

### Nombre de logements commencés entre 2007 et 2010

	Collectifs	Individuels groupés	Individuels purs	Total logements commencés	Part collectif (%)
Belle-Beille	144	4	5	153	94,1%
Hauts de St-Aubin	821	57	10	888	92,5%
Monplaisir	136	27	2	165	82,4%
Deux-Croix Banchais	395	32	12	439	90,0%
Roseraie/Orgemont	23	24	3	50	46,0%
<b>5 QP Angers</b>	<b>1 519</b>	<b>144</b>	<b>32</b>	<b>1 695</b>	<b>89,6%</b>
Autres quartiers Angers	1 655	52	51	1 758	94,1%
<b>Total Angers</b>	<b>3 174</b>	<b>196</b>	<b>83</b>	<b>3 453</b>	<b>91,9%</b>
<b>Grand-Bellevue</b>	<b>169</b>	<b>55</b>	<b>18</b>	<b>242</b>	<b>69,8%</b>
Autres quartiers Trélazé	289	108	159	556	52,0%
Trélazé	458	163	177	798	57,4%
<b>ALM</b>	<b>5 402</b>	<b>1 067</b>	<b>1 387</b>	<b>7 856</b>	<b>68,8%</b>

© aura - source : DREAL - Sit@del2

### Offre locative sociale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le parc social des quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé s'accroît d'une centaine de logements sur un an, après une baisse continue depuis 2006 (sous l'effet de démolitions, ventes ou changements d'usage).

L'évolution de l'offre locative sociale est impulsée par le Plan de cohésion sociale et l'avancée des Programmes de rénovation urbaine (PRU). Après l'année 2009 marquée par la fin des démolitions, la nouvelle offre locative sociale se reconstitue peu à peu pour moitié dans les quartiers prioritaires et pour l'autre moitié à l'échelle de l'agglomération ; dans le cadre du PRU, on compte 210 livraisons dans les quartiers prioritaires en 2009, en hausse par rapport à 2008 (26 nouveaux logements)

Cette nouvelle offre locative sociale est particulièrement visible sur Belle-Beille autour de l'avenue Patton (résidences Hameau de la Licorne, Narval et Beluga).



	Nb LLS (2010)	dont mis en location 2009	Variation 2006-10	Variation 2009-10	Taux 2010	Taux 2006	Taux 2009	Taux 2006
Belle-Beille	2 869	145	-83	147	1,6%	4,8%	18,6%	13,6%
Hauts-de-St-Aubin	1 222	4	18	-11	10,7%	3,7%	14,3%	16,2%
Monplaisir	2 888	17	-69	-6	2,0%	0,7%	12,5%	9,9%
Deux-Croix/Banchais	1 908	11	-319	-8	1,4%	9,6%	14,9%	13,7%
Roseraie/Orgemont	3 980	0	-352	-35	2,2%	4,7%	11,9%	11,1%
Ensemble 5 quartiers	12 867	177	-805	87	2,7%	4,6%	14,1%	12,3%
Angers	23 053	192	-774	51	2,2%	4,6%	14,4%	13,5%
Grand Bellevue	941	5	-98	-12	1,2%	3,7%	11,9%	12,3%
Trélazé	1 595	33	-38	12	1,3%	2,5%	12,5%	12,3%
Angers Loire Métropole	31 049	443	-198	261	1,9%	2,9%	14,1%	12,9%
ALM hors Angers	7 996	251	576	210	1,1%	1,5%	13,3%	11,0%

© aura - source : DREAL - Sit@del2, EPLS 2006 à 2010

La vacance reste faible, cependant elle progresse dans les quartiers Hauts de St-Aubin et Monplaisir ;

Cette hausse est liée à une vacance volontaire sur Verneau (près d'un quart des logements est vide) et sur deux autres à Monplaisir, dont celle de Kalouguine qui se dégrade techniquement. Cette dernière vient d'être vendue à un autre bailleur social qui s'engage dans une vaste opération de réhabilitation. Une étude de requalification urbaine est par ailleurs en cours sur ces deux quartiers prioritaires.

La mobilité progresse entre 2006 et 2009 dans les quartiers prioritaires sauf sur les Hauts de St-Aubin et sur Trélazé.

#### Avancement du programme de rénovation urbaine au 31 décembre 2010 sur Angers et Trélazé

Nb de logements	démolitions		reconstitution de l'offre		réhabilitation		résidentialisation	
	Nb	/objectif	Nb	/objectif	Nb	/objectif	Nb	/objectif
au 31/12/2010								
Belle-Beille	320	100%	180	92%	618	80%	977	100%
Hauts-de-St-Aubin	0		37	79%	0		150	100%
Monplaisir	42	100%	13	100%	42	26%	1 091	87%
Deux-Croix/Banchais	365	100%	147	55%	1 083	97%	1 516	93%
Roseraie/Orgemont	269	100%	75	30%	3 152	81%	2 806	67%
Total 5 quartiers	996	100%	452	58%	4 895	83%	6 540	80%
Angers et reste ALM	996	100%	648	63%	4 895	83%	6 540	80%
Grand-Bellevue	184	100%	296		607	100%	607	100%

© aura - source : Villes d'Angers et de Trélazé.

Le PRU de Trélazé sera totalement achevé en 2011, il ne reste que quelques livraisons de maisons dans le quartier Grand-Bellevue.

Pour Angers, les opérations de résidentialisations seront totalement terminées en 2011. Quant à la réhabilitation des immeubles, elle se poursuivra jusqu'en 2012. Les deux tiers de l'offre nouvelle ont été livrés fin 2010. La fin des livraisons est prévue pour 2013.

## ...qui entraîne une hausse du nombre d'entrants en 2010 sur quelques quartiers angevins

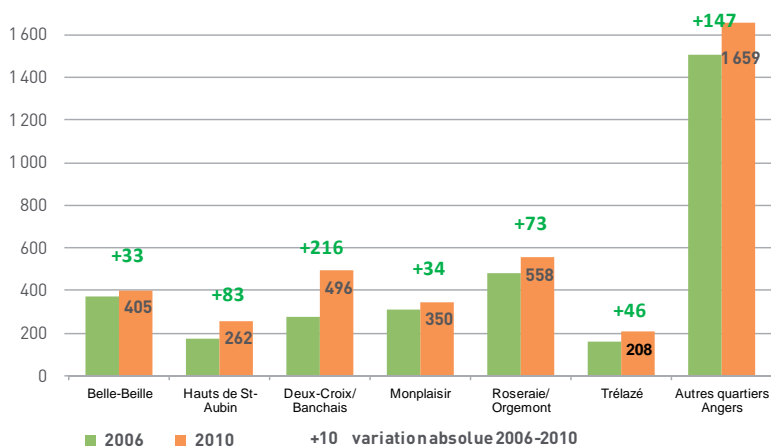
En 2010, le nombre de ménages ayant obtenu un logement dans le parc social de l'agglomération s'élève à 4 843, en hausse par rapport à l'année précédente (+476). Cette hausse résulte principalement des livraisons de logements sociaux en 2010, 215 logements dans le cadre du PRU d'Angers, se situant principalement sur Deux-Croix/Banchais (135 en 2010). Elle s'explique également par l'avancée des travaux de réhabilitation pour Roseraie/ Orgemont (80% des programmes réhabilités fin 2010 au titre du PRU) et dans les autres quartiers et communes de l'agglomération ;

A l'échelle des quartiers prioritaires d'Angers, le nombre d'attributions dans le parc social progresse sur un an de près de 300 (2 071 contre 1 779) ; tout comme à Trélazé mais d'une manière moins significative (208 contre 195).

Pour les Hauts-de-St-Aubin, l'ouverture à l'urbanisation du plateau des Capucins participe à la hausse du nombre d'attributions de ce quartier en 2010. En effet, 183 logements ont été livrés fin 2010 dont 28% de logements locatifs sociaux.

Seuls les quartiers Belle-Beille et Monplaisir enregistrent une baisse du nombre d'entrants entre 2009 et 2010 (-103 et -10).

### Evolution du nombre d'entrants 2006 et 2010



©aura - Source : CREHA Ouest - Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

### 35% des entrants 2010 résidaient déjà dans le parc social

Entre 2006 et 2010, la part des ménages entrants pour changer de logement dans le parc social évolue peu à l'échelle d'ALM. Cette part varie au contraire de manière plus significative sur Trélazé (+8 points) et dans les autres communes d'ALM (+3 points).

Hormis dans les Hauts de St-Aubin et à Deux-Croix/Banchais, la part de ces ménages est plus élevée dans les quartiers prioritaires que sur le reste d'Angers (effet des relogements et des nouvelles livraisons). Elle atteint 46% des nouveaux entrants à Monplaisir et à Trélazé.

Parmi les entrants qui résidaient déjà dans le parc social des quartiers prioritaires d'Angers, 42% d'entre eux vivaient aussi dans le même quartier.



### Evolution 2006/10 de la part des entrants résidant déjà dans le parc social (%)

	2006	2010	Variation 2006-2010	
	part	nb	part	
Belle-Beille	31,7%	141	34,8%	23
Hauts de St-Aubin	22,9%	83	31,7%	42
Deux-Croix/Banchais	45,7%	150	30,2%	22
Monplaisir	38,9%	160	45,7%	37
Roseraie/Orgemont	40,2%	193	34,6%	-2
total 5 quartiers	37,1%	727	35,1%	122
Trélazé	38,9%	97	46,6%	34
Angers	35,5%	1 246	33,4%	130
ALM hors Angers	40,1%	479	43,0%	75

© aura - source : CREHA Ouest - Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

## Evolution des caractéristiques des entrants depuis 2006

### Des entrants 2010 plus âgés qu'en 2006

Entre 2006 et 2010, la part des entrants âgés de moins de trente ans baisse alors que ceux âgés de 30 à 59 ans progresse dans les quartiers prioritaires. A l'inverse sur Trélazé, les entrants sont légèrement plus jeunes qu'en 2006 ; seule la part des moins de trente ans progresse sur la période quinquennale. En 2010, un entrant sur deux est âgé de 30 à 59 ans dans les quartiers prioritaires. Cette proportion est encore plus forte dans les quartiers de Monplaisir et de Roseraie/Orgemont.

"Quartiers entrants 2010"	Moins de 30 ans	60 ans et plus	Personne seule	Famille monoparentale	Revenus <40% des plafonds	Chômeurs ou inactifs	Taille moyenne des ménages
Belle-Beille (405)	45,6%	2,5%	25,2%	23,0%	64,2%	16,2%	2,4
Hauts de St-Aubin (262)	51,0%	7,5%	35,5%	11,5%	45,8%	8,2%	2,1
Deux-Croix Banchais (496)	43,5%	7,8%	37,3%	16,9%	52,4%	12,2%	2,1
Monplaisir (350)	39,4%	6,7%	21,4%	25,4%	63,7%	17,8%	2,5
Roseraie (558)	42,9%	5,6%	34,9%	19,4%	53,8%	20,4%	2,3
total 5 quartiers (2 071)	44,0%	5,9%	31,4%	19,5%	56,2%	15,6%	2,3
Angers (3 730)	46,2%	5,5%	34,7%	19,0%	54,6%	13,2%	2,2
Trélazé (208)	39,6%	6,8%	29,3%	21,2%	51,9%	11,1%	2,5
ALM (4 843)	43,9%	5,1%	32,6%	19,9%	52,9%	12,9%	2,3
ALM hors Angers (1 113)	36,4%	6,2%	25,5%	23,0%	47,0%	12,1%	2,5

© aura - source : CREHA Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

## **Parmi les entrants 2010, repli des petits ménages<sup>5</sup> par rapport aux familles sur les quartiers prioritaires d'Angers et à Trélazé**

La part des personnes seules et des couples sans enfant parmi les entrants baisse entre 2006 et 2010 de près de 2 points, (soit 24,7% en 2010). Dans le même temps, la part des familles avec enfant(s) progresse d'un point (20% en 2010).

La part des personnes seules parmi les entrants diminue partout entre 2006 et 2010, sauf sur Deux-Croix/Banchais, où elle reste stable. Sur les quartiers des Hauts de St-Aubin, Deux-Croix/Banchais et Roseraie/Orgemont cette part est plus élevée que la moyenne des cinq quartiers prioritaires (33% en 2010).

Pour les couples sans enfant, leur part baisse également partout. Les Hauts de St-Aubin se distinguent des autres quartiers, par une part plus élevée de couple sans enfant (26% contre 18% sur l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers).

A l'inverse, la part des familles monoparentales progresse d'environ 1,5 points sur la période 2006-2010, sur l'ensemble des territoires sauf dans le quartier des Hauts de St-Aubin (-5 points). Elle représente un quart des entrants sur Monplaisir et 23% sur Belle-Beille en 2010. Dans ces quartiers, la part des familles monoparentales augmente de 5 points en cinq ans.

La situation est plus disparate pour les couples avec enfant(s). Cette part baisse de trois points sur Monplaisir et d'un point à Trélazé sur la période d'observation. Inversement, elle s'accroît sur les autres quartiers (de 2 à 5 points) et évolue peu sur Roseraie/Orgemont. Sur Trélazé, Monplaisir et Rose-raie/Orgemont, leur part s'élève à près d'un quart des entrants 2010.

Belle-Beille se distingue de tous les autres secteurs, par une part plus importante d'autres ménages, (17,5% contre 10% en moyenne dans les quartiers prioritaires). Elle est sans doute liée à la présence du pôle universitaire (colocation).

## **Des disparités de revenus qui se creusent entre les quartiers prioritaires**

En 2010, ce sont plus de sept entrants sur dix dans le parc social qui dispose d'un revenu inférieur à 60% des plafonds Hlm.

Entre les quartiers prioritaires, Belle-Beille se démarque des autres secteurs, puisque la part des entrants avec un revenu faible augmente de près deux points en un an. Pour Deux-Croix/Banchais, la part de ces entrants évolue peu entre 2009 et 2010.

Les entrants disposent d'un revenu moyen de 1 349€ par mois sur les quartiers prioritaires d'Angers en 2010, soit inférieur de 70€ avec le revenu moyen des entrants dans le parc locatif social sur l'agglomération. Pour autant entre 2006 et 2010, le revenu moyen des entrants progresse plus vite dans les quartiers prioritaires (+136€ à Angers et +144€ à Trélazé) que ceux des entrants dans le parc social de l'agglomération (+44€).

## **Baisse de la part des entrants avec un emploi stable dans les quartiers prioritaires d'Angers**

En 2010, 41% des entrants du parc social occupent un emploi stable dans les quartiers prioritaires d'Angers. Entre 2006 et 2010, leur part baisse d'1,5 point. Cette tendance se retrouve également à l'échelle d'ALM (-5,5 points).

Inversement sur Trélazé, la part des entrants ayant un emploi en CDI augmente de huit points en quatre ans, s'établissant à 52% des entrants 2010.

En 2010, l'écart entre les quartiers prioritaires d'Angers se maintient. La part des entrants avec un CDI varie de 31% sur Monplaisir à 49% sur les Hauts de St-Aubin. Seul la part des entrants de ce quartier avec un emploi stable augmente entre 2006 et 2010 (+12 points).

5- Ils se composent de deux personnes au plus, ce sont les isolés et les couples sans enfant.



## Hausse de la demande locative sociale dans les quartiers prioritaires entre 2010 et 2011<sup>6</sup> liée à la progression du nombre de demandeurs « externes »

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la demande locative sociale de l'agglomération s'élève à 10 715, en hausse significative sur un an (+748 dont +613 sur Angers et +24 sur Trélazé). Cette hausse de la demande fait suite à une baisse continue depuis 2006 à l'échelle de l'agglomération et d'Angers (notamment de la demande externe), à contrario de Trélazé et de l'ensemble des quartiers prioritaires ; Entre les cinq quartiers prioritaires la situation est plus nuancée entre 2006 et 2011, le nombre de demandeurs augmente à Belle-Beille, sur les Hauts de St-Aubin et à Deux-Croix/Banchais à l'inverse de Monplaisir et de Roseraie/Orgemont. Cela est dû en grande partie aux livraisons réalisées en 2010 dans le cadre du PRU d'Angers (rue de la Barre à Belle-Beille, 135 logements à Deux-Croix/Banchais) et de certaines ZAC de la ville d'Angers (ZAC Desjardins...) Sur un an, la hausse est plus importante pour ceux qui souhaitent rentrer dans le parc locatif social que pour ceux qui souhaitent changer de logement à l'intérieur du parc.

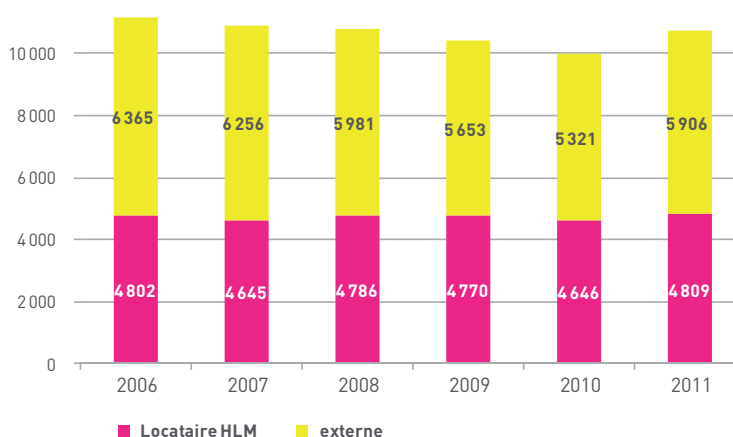
L'augmentation du nombre de demandes « internes » entre les 1<sup>er</sup> janvier 2010 et 2011 est de +163 pour ALM, +93 pour les 5 quartiers de la ville d'Angers et +11 pour Trélazé.

60% des demandeurs « internes » souhaitent un logement plus grand, changer de cadre de vie, obtenir un loyer moins cher ou évoquent des problèmes de santé.

Parallèlement, l'augmentation du nombre de demandes « externes » est plus élevée : + 585 pour ALM, +229 pour Angers et +13 pour Trélazé.

Pour 60% des demandeurs qui ne résident pas dans le parc HLM, les motifs principaux indiqués sont l'indépendance souhaitée, le loyer trop onéreux et la taille du logement trop petite.

### Evolution de la demande locative sociale Angers Loire Métropole (ALM)



©aura - Source : CREHA Ouest - Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

6- Élément méthodologique : sur les 7 610 demandeurs d'un logement locatif social sur Angers, 22% ne précisent pas de quartier.

## Nouvelle réduction de la demande locative sociale anormalement longue en 2011

Comme l'année dernière, le nombre de ménages ayant déposé une demande de logements depuis plus de vingt-quatre mois sans aucune proposition se réduit. Il s'élève à 1 049 sur ALM (9,8% des demandes), à 690 sur Angers (9,1%), à 234 sur ses quartiers prioritaires (8,5%) et à 45 sur Trélazé.

Le nombre de demandeurs inscrits depuis plus de vingt-quatre mois sans aucune proposition poursuit sa baisse entre 2010 et 2011 sur l'ensemble des territoires d'observation. Cette tendance peut s'expliquer par une plus grande prise en compte de ces ménages au regard du droit au logement, des livraisons de logements PLA-I en plus grand nombre (30 en 2009) et par une mise en location de grands logements (39% de T4-T5 entre 2007 et 2009).

## Evolution des caractéristiques des demandeurs depuis 2006

### Des demandeurs de plus en plus âgés

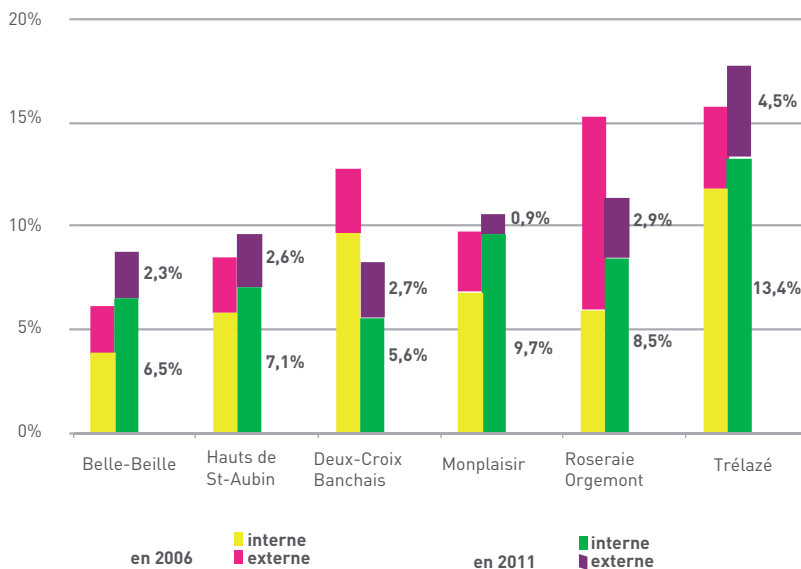
Cette évolution concerne principalement la demande interne, sauf pour le quartier Deux-Croix Banchais.

La part des demandeurs externes de 60 ans et plus est stable entre les deux années, hormis sur les quartiers Monplaisir et Roseraie sur lesquels elle baisse très sensiblement.

Entre 2006 et 2011, l'âge moyen du demandeur augmente partout : trois ans en moyenne sur ALM et Trélazé, un an pour les 5 quartiers prioritaires.

En 2011, les demandeurs angevins sont plus jeunes que sur Trélazé et sur ALM hors Angers (38 ans en moyenne contre 42 ans pour les deux autres territoires). A Trélazé, l'âge moyen des demandeurs internes est plus élevé qu'ailleurs (46 ans) et s'est accru de plus de trois ans en cinq ans.

Evolution de la part des 60 ans et plus parmi les demandeurs entre 2006 et 2011 (%)



Sur tous les territoires, les demandeurs externes sont moins âgés que ceux déjà locataires Hlm : en moyenne, 33 ans contre 44 ans dans les cinq quartiers prioritaires, 35 ans contre 39 ans pour ALM.

Entre les quartiers prioritaires, la progression de l'âge moyen entre 2006 et 2010 concerne surtout les demandeurs externes (autour de +2 ans, sauf pour Monplaisir -1 an). L'âge moyen des demandeurs internes progresse mais de manière moins significative (+4 mois pour l'ensemble) et baisse pour Deux-Croix/Banchais (-3 ans), résultant des nouvelles livraisons avec plus de petits logements.

"Quartiers demandeurs 2011"	Moins de 30 ans	60 ans et plus	Personne seule	Famille monoparentale	Revenus <40% des plafonds	Chômeurs ou inactifs	Taille moyenne des ménages
Belle-Beille (875)	44,9%	8,8%	48,9%	19,3%	71,9%	22,4%	2,0
Hauts de St-Aubin (352)	40,7%	9,7%	43,5%	20,5%	53,6%	20,3%	2,1
Deux-Croix Banchais (447)	29,8%	8,3%	35,8%	23,0%	53,9%	24,0%	2,5
Monplaisir (424)	28,4%	10,6%	33,5%	22,9%	69,7%	29,7%	2,7
Roseraie (647)	29,5%	11,4%	36,2%	23,8%	67,6%	23,4%	2,4
total 5 quartiers (2 745)	35,7%	9,7%	40,7%	21,7%	65,2%	23,8%	2,3
Angers (7 610)	37,1%	10,3%	45,6%	19,2%	60,6%	23,5%	2,1
Trélazé (449)	27,2%	17,8%	35,2%	18,3%	51,1%	18,1%	2,4
ALM (10 715)	34,7%	11,8%	41,9%	19,5%	55,1%	20,7%	2,2
ALM hors Angers (3 105)	28,9%	15,4%	32,7%	20,1%	41,6%	13,7%	2,4

© aura - source : CREHA Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

**La demande des personnes seules reste majoritaire** même si leur part se réduit par rapport à 2006 sur tous les secteurs sauf sur Belle-Beille, parallèlement à la moindre demande des jeunes de moins de 30 ans.

La part des personnes seules s'élève à 45,6% à Angers en 2011, en hausse par rapport à l'année passée (+2 points). Cette augmentation de la part des personnes seules s'observe aussi sur Trélazé (+6 points) et sur l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers (+3 points), à l'inverse de Deux-Croix/Banchais (-4 points).

En 2011, la part des familles monoparentales représente près de 20% des demandeurs d'ALM. Leur part a progressé de deux points depuis 2006. Cette évolution se retrouve sur l'ensemble des secteurs prioritaires. Elle reste plus élevée sur les cinq quartiers d'Angers (22%) que sur Trélazé (18%).

Cette progression est uniquement imputable à celle des familles monoparentales déjà locataires du parc social, alors qu'elle évolue peu pour les autres ménages.

La part des couples sans enfant baisse entre 2006 et 2011. Elle s'élève à 13% sur ALM et sur Angers (-2 points) et à 17% sur Trélazé (-1 point). Cette tendance est similaire sur l'ensemble des quartiers prioritaires, où la part de ces ménages varie de 8% de la demande 2001 pour Monplaisir et Roseraie/Orgefont à 17% pour les Hauts de St-Aubin.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la part des couples avec enfant(s) reste plus élevée sur les territoires hors de la ville centre : 23% des demandeurs de Trélazé et 22% sur ALM hors Angers contre 15% à Angers et 19% dans ses quartiers prioritaires. Cette disparité géographique s'observait également en 2006.

Sur cette période longue, cette part baisse sur les quartiers prioritaires d'Angers (-4 points), Trélazé (-7 points) et sur ALM (-2 points), en raison de la diminution du nombre de familles inscrites parmi les demandeurs n'habitant dans le parc social. Angers se distingue par une stabilité de la part des ces familles entre 2006 et 2011, qui s'explique par une hausse de la part de la demande interne sur Monplaisir (+4 points) et Roseraie/Orgefont (+3 points), à l'inverse des autres quartiers prioritaires.

## Stabilité du nombre de demandeurs modestes...

Parallèlement à la hausse de nombre de demandeurs, celui des demandeurs ayant un revenu inférieur à 40% des plafonds progresse partout entre 2010 et 2011, particulièrement sur Angers (+320) et dans les cinq quartiers prioritaires (+165).

Sur Monplaisir, où le nombre de demandeurs est stable, celui des demandeurs modestes évolue peu (+3).

Ménages ayant un revenu impos. <40% plaf. PLUS (%)	Demande 2011			Demande 2010		
	/externe	/interne	Nb tot.	/externe	/interne	Nb tot.
Belle-Beille	76,0%	66,4%	622	79,0%	66,9%	595
Hauts de St-Aubin	53,8%	53,3%	187	59,4%	54,3%	149
Deux-Croix Banchais	52,8%	54,9%	240	64,6%	52,9%	193
Monplaisir	80,0%	62,9%	288	75,3%	66,1%	285
Roseraie	71,9%	63,7%	433	70,8%	63,2%	383
total 5 quartiers	69,0%	61,5%	1 770	72,2%	62,7%	1 605
Angers	63,9%	56,2%	4 560	65,1%	57,1%	4 240
Trélazé	52,6%	50,0%	226	58,2%	47,9%	216
ALM	58,5%	50,9%	5 841	60,1%	51,7%	5 517
ALM hors Angers	43,4%	39,8%	1 281	46,6%	40,7%	1 277

© aura - source : CREHA Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

Entre 2010 et 2011, la part des demandeurs présentant des revenus inférieurs à 40% des plafonds baisse légèrement sur la plupart des territoires.

Pour la demande externe, la part progresse pour Monplaisir et Roseraie. Pour les demandeurs déjà locataires Hlm, leur part augmente sur Deux-Croix /Banchais et Roseraie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, plus de la moitié des demandeurs ont un revenu inférieur à 40% des plafonds PLUS sur Angers et Trélazé. Cette proportion dépasse les 2/3 des demandeurs recherchant un logement sur Roseraie, Monplaisir et Belle-Beille.

## ... mais avec des situations face à l'emploi de plus en plus fragiles

Parallèlement à la crise économique, la part des demandeurs à la recherche d'un emploi <sup>7</sup> a progressé, entre 2006 et 2011, sur tous les secteurs et particulièrement sur Monplaisir (30% de demandeurs 2011 sont sans emploi).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la part des demandeurs à la recherche d'un emploi est en moyenne de 24% pour les cinq quartiers angevins et 18% à Trélazé. Cette part est plus importante pour les demandeurs externes qu'internes : 26% contre 21%.

7- Attention la nomenclature a changé entre 2006 et 2011, la catégorie « inactifs » a disparu en 2011. Il a été décidé de ne retenir que la catégorie « chômeurs » et « demandeurs d'emploi » dans le calcul, pour comparer les résultats entre 2006 et 2011. La réforme du numéro unique fin 2010-début 2011 a entraîné l'arrivée d'un nouveau formulaire d'enregistrement de la demande locative sociale identique à l'échelle nationale.



Part des demandeurs à la recherche d'un emploi (%)	Demande 2011			Demande 2006		
	/externe	/interne	/totale	/externe	/interne	/totale
Belle-Beille	22,9%	21,7%	22,4%	13,0%	15,7%	14,0%
Hauts de St-Aubin	17,9%	23,0%	20,3%	6,5%	9,6%	7,8%
Deux-Croix Banchais	25,9%	22,3%	24,0%	12,8%	9,3%	10,9%
Monplaisir	35,5%	25,8%	29,7%	13,1%	11,2%	12,0%
Roseraie	29,1%	18,4%	23,4%	14,5%	13,0%	13,7%
total 5 quartiers	25,6%	21,9%	23,8%	12,7%	12,3%	12,5%
Angers	25,6%	20,7%	23,5%	12,0%	10,8%	11,5%
Trélazé	23,7%	13,7%	18,1%	11,4%	12,9%	12,3%
ALM	22,9%	17,9%	20,7%	11,3%	10,0%	10,7%
ALM hors Angers	15,4%	12,0%	13,7%	9,3%	8,6%	8,9%

© aura - source : CREHA Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

### Une demande selon la taille de logement qui diffère selon le statut d'occupation

Le demandeur externe souhaite un logement plus petit que celui qui réside déjà dans le parc Hlm, constat qui s'observe partout. Dans les quartiers prioritaires, la part des demandeurs externes souhaitant un T3 et moins est supérieure à 80% contre 54% pour les demandes internes. Ces derniers veulent changer de logement pour obtenir un T4 (28%) ou un T5 (plus de 17%).

Taille du logement demandé en 2011 /demandeur (%)	Demande interne				Demande externe			
	T1-T2	T3	T4	T5+	T1-T2	T3	T4	T5+
Belle-Beille	27,0%	34,3%	22,7%	15,9%	65,0%	25,0%	7,2%	2,8%
Hauts de St-Aubin	26,7%	39,4%	23,0%	10,9%	57,3%	29,2%	8,6%	4,9%
Deux-Croix Banchais	19,3%	32,2%	27,5%	21,0%	45,8%	37,9%	13,6%	4,9%
Monplaisir	14,3%	28,7%	33,5%	23,5%	43,5%	39,4%	12,4%	2,8%
Roseraie	21,9%	27,8%	33,5%	18,7%	46,5%	38,6%	9,6%	5,3%
total 5 quartiers	22,0%	31,9%	27,8%	18,3%	54,2%	32,4%	9,5%	3,9%
Angers	24,9%	33,8%	25,4%	15,9%	55,5%	30,8%	9,9%	3,8%
Trélazé	17,3%	37,3%	28,1%	17,3%	44,9%	35,4%	14,1%	5,6%
ALM	21,4%	35,2%	27,9%	15,5%	50,5%	33,6%	11,7%	4,2%
ALM hors Angers	14,2%	38,1%	33,2%	14,5%	36,4%	41,2%	16,8%	5,5%

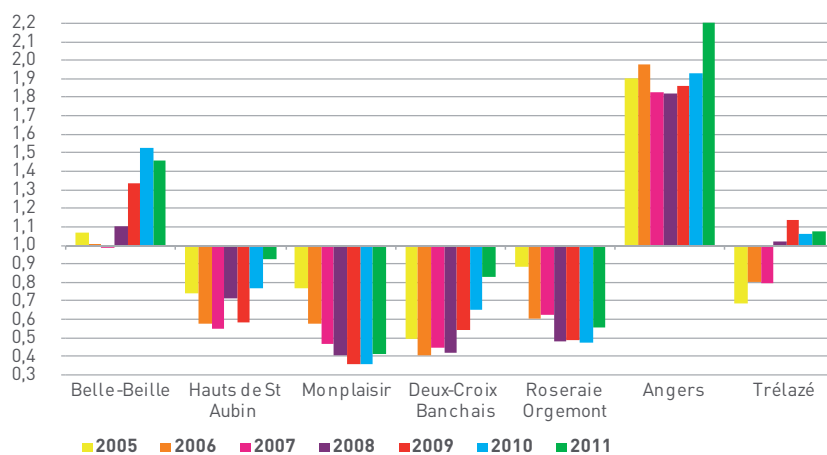
© aura - source : CREHA Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

## Légère amélioration de l'attractivité dans les quartiers prioritaires en 2011

Le parc locatif social de Trélazé présente un indice de 1,07 au 1<sup>er</sup> janvier 2011, stable par rapport à l'an passé. La demande locative sociale sur la commune a ainsi peu évolué par rapport à 2010, les demandeurs qui souhaitent venir sont toujours plus nombreux que ceux qui veulent quitter la commune.

Pour Angers, l'indice progresse plus en 2011, s'élevant à 2,21. Cette hausse s'explique par une hausse de la demande locative Hlm (+9%) et notamment celle émanant de demandeurs souhaitant venir sur Angers (+19%), attirés par les nombreuses livraisons de logements neufs.

### Evolution de l'indice d'attractivité du parc locatif social dans les quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé 2006/2011



© aura - source : CREHA Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire.

Belle-Beille présente depuis 2008, le parc locatif social le plus attractif au sein des quartiers prioritaires. En 2011, son indice est de 1,46 en légère baisse par rapport à 2010. Cela s'explique par une progression plus rapide entre 2010 et 2011 du nombre de demandeurs qui souhaitent partir (+23%) par rapport à ceux qui veulent s'y installer (+18%). La part des demandeurs qui ne souhaitent pas changer de quartier baisse de 12% entre 2010 et 2011.

L'indice d'attractivité du parc locatif social des quartiers des Hauts de St-Aubin et Deux-Croix/Banchais s'améliore en 2011, avec respectivement 0,92 et 0,83. Cette amélioration s'explique par une hausse du nombre de demandeurs souhaitant s'installer dans ces quartiers (+27% entre 2010 et 2011). Parallèlement, ces deux quartiers enregistrent entre 2010 et 2011 une hausse du nombre de demandeurs souhaitant rester (+47% pour Deux-Croix/Banchais et +52% pour les Hauts de St-Aubin).

Sur Roseraie/Orgemont et Monplaisir, la situation s'améliore légèrement par rapport à l'an passé. Sur Roseraie/Orgemont, l'indice s'élève à 0,56 en 2011, la part des demandeurs souhaitant s'y installer a progressé entre 2010 et 2011 (+19%) mais le nombre de demandeurs souhaitant le quitter reste presque le double (1,8) de ceux qui veulent venir. Sur Monplaisir, l'indice est de 0,41, restant le plus faible des quartiers prioritaires. Entre 2010 et 2011, le nombre de demandeurs souhaitant y venir augmente (+13%) et le nombre de ceux qui veulent en partir évolue peu (-0,4%), mais ces derniers représentant 2,4 fois le volume des premiers. Ces deux quartiers présentent la plus forte part de demandeurs souhaitant rester sur le quartier en 2011 (51% pour Monplaisir et 48% pour Roseraie/Orgemont).

### Indice d'attractivité

Lors de sa demande de logement en complément des différentes informations, le demandeur exprime plusieurs choix concernant la commune et le quartier où il souhaite habiter.

Depuis 2005, en fonction de l'origine du demandeur, une analyse des premiers choix exprimés est effectuée sur les demandes enregistrées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, avec pour objectif de cerner l'attraction exercée par les communes, les quartiers auprès des demandeurs.

Dans chaque territoire, l'attractivité est étroitement liée à l'importance et à la qualité de l'offre de logements et d'équipements de services. Cet indice exprime les attentes du demandeur qui conjuguent la nécessité de se loger dans de meilleures conditions, le facteur domicile – emploi, la situation familiale...

Le calcul de l'attractivité est effectuée en rapportant le nombre de demandes pour le quartier (ou la commune) exprimé en choix 1 et le nombre de demandeurs du quartier (de la commune) qui souhaitent le quitter.



## SYNTHÈSE

- Au recensement 2007, le parc de logements des quartiers prioritaires se distingue par une offre locative sociale plus abondante, moins de vacance, plus de diversité dans la taille des logements et une faible part de logements de moins de 20 ans. L'année 2007 correspond à l'entrée dans une phase active du Programme de rénovation urbaine (PRU) sur les quartiers d'Angers et Trélazé, dont la fin est programmée respectivement en 2013 et 2011.
- Avec la signature du Programme local de l'habitat (PLH) à l'échelle de l'agglomération en 2007, la mise en œuvre du PRU, le Plan de cohésion sociale (2005-2009) et le Plan de relance (2009-2010), l'offre locative sociale se recompose sur les territoires : réhabilitation, démolition et reconstruction pour partie sur les quartiers prioritaires, construction plus dispersée sur l'agglomération.
- Cette évolution de l'offre permet de mieux répondre aux demandes internes et externes. Ainsi le nombre d'attributions s'est accru entre 2006 et 2010 sur tous les territoires. En 2010, la part des entrants issus du parc locatif social varie de 35% pour les 5 quartiers prioritaires d'Angers, à 36% pour ALM, et 47% pour Trélazé.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le nombre de demandeurs est, pour la première fois depuis 2006, en augmentation. Alors qu'entre les 1<sup>er</sup> janvier 2006 et 2010, la baisse de la demande était liée aux demandes externes, sur la dernière année le nombre de demandes externes augmente de façon significative et plus fortement que la demande interne sur tous les territoires. (nouveau dispositif de saisie en ligne, nouvelle offre locative...)
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la demande se compose de personnes plus âgées (notamment déjà résidentes du parc locatif social), de plus de personnes seules, de plus de familles monoparentales et dont les revenus sont pour 55% des ménages inférieurs à 40% des plafonds HLM.
- Amélioration de l'indice d'attractivité du parc locatif social (rapport entre ceux qui demandent un logement pour un quartier et ceux qui demandent à quitter ce même quartier) sur l'ensemble des quartiers. Cependant seuls Belle-Beille et Trélazé présentent un indice supérieur à 1.



## OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2011-2012 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Décliner un plan d'actions à réaliser par quartier suite à la signature en 2011 des chartes de GUP sur Trélazé et Angers.
- Poursuivre les actions concourant à l'appropriation du PRU par les habitants
- Croiser les enjeux de cette thématique avec les démarches entreprises par les collectivités. A Angers, la territorialisation du CCAS va permettre un accompagnement de proximité de la perte d'autonomie et du vieillissement.



## SIGLES

ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
API	Allocation de parent isolé
APRAS	Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCQ	Conseil consultatif de quartier
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEL	Contrat éducatif local
CES	Contrat emploi solidarité
CESAME	Centre de santé mentale
CI-RMA	Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité
CLS	Contrat local de sécurité
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMU	Couverture maladie universelle
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DDSP	Direction départementale de sécurité publique
DE	Demandeur d'emploi
DNB	Diplôme national du brevet
DRE	Direction régionale de l'équipement
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
FDLS 49	Fichier de la demande locative sociale de Maine-et-Loire
GUP	Gestion urbaine de proximité
IA	Inspection académique
LLS	Logement locatif social
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots regroupés pour l'information statistique (INSEE)
MLA	Mission locale angevine
ORU	Opération de renouvellement urbain
PAC	Personne à charge
QP	Quartier prioritaire
RAR	Réseau ... réussite
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RRS	Niveau de sécurité éducative
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLS	Prêt locatif social (locatif social intermédiaire)
PLUS	Prêt locatif à usage social
PNRU	Programme national de rénovation urbaine
PRE	Programme de r. éducative
RMA	Revenu minimum d'activité
RMI	Revenu minimum d'insertion
SIFE	Stage d'insertion et de formation à l'emploi
URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
ZUP	Zone à urbaniser en priorité
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

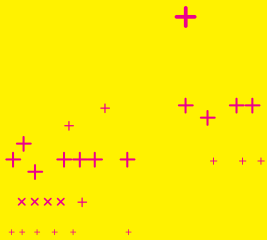


**agence d'urbanisme de la région angevine**  
Emmanuelle QUINIOU - Directrice générale

**Contacts études aura :**

Nathalie MONTOT  
Stéphanie HERVIEU  
Sébastien BOIREAU

Couverture : © ARTAQ 2011 -  
Droits réservés/ville d'Angers - B. Amiot



**CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - SEPT. 2011**  
Suivi-observation. Analyses thématiques

**aura - agence d'urbanisme de la région angevine**  
29, rue Thiers - 49100 Angers  
Tel.+33 (0)2 41 18 23 80 - Fax +33 (0)2 41 18 23 90  
aura@aurangevine.org  
[www.aurangevine.org](http://www.aurangevine.org)

**les financeurs de la mission d'observation du Cucs**

